



**Idées** Pour ou contre le Lab-école? *Page A 9*



**Zeitgeist** Je suis adomasochiste, avoue Josée Blanchette *Page B 10*

**Santé**  
Dr Donald Vinh, détective des maladies génétiques

*Page A 5*

www.ledavoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 76

LE DEVOIR, LE VENDREDI 7 AVRIL 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

ALÉNA

## Ce ne sera pas facile, prévient Brian Mulroney

Les États-Unis ne feront pas de cadeau au Canada, dit l'ancien premier ministre

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Si le gouvernement Trudeau espérait que Brian Mulroney vienne les rassurer quant aux visées de Donald Trump sur l'avenir de l'ALÉNA, c'est tout le contraire que leur aura offert l'ancien premier ministre. Car la négociation sera « serrée », a prévenu le père de l'accord de libre-échange, qui était de retour au Parlement pour rencontrer les ministres libéraux.

« Ça fait 25 ans. Alors, nous aurons à prendre certaines décisions importantes. »

Ambassadeur officiel du gouvernement canadien auprès du gouvernement américain, Brian Mulroney avait été invité à rencontrer le sous-comité de ministres responsables des relations du Canada avec les États-Unis. Depuis l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, M. Mulroney profite de sa relation d'amitié avec ce dernier, de même qu'avec le secrétaire américain au Commerce, Wilbur Ross, pour faire le pont entre Ottawa et Washington.

« Ça va être une négociation serrée. Avec les Américains, c'est toujours le cas », prévenait-il en arrivant au Parlement jeudi.

Il n'était pas plus optimiste à sa sortie de la rencontre du cabinet libéral. Le président Trump a beau avoir tenté, depuis son élection,

VOIR PAGE A 10 : MULRONEY

FRAPPE PUNITIVE CONTRE LA SYRIE



ALEX BRANDON AGENCE FRANCE-PRESSE

Les États-Unis ont attaqué une base aérienne de Syrie jeudi soir. Dans un court message, le président américain, Donald Trump, a soutenu que le régime syrien avait failli à ses obligations légales et qu'il était « une menace pour les États-Unis et ses alliés ». *Page B 9*

CANADA :

THE STORY OF US

## L'histoire ne s'arrêtera pas là

Québec exige des excuses que la CBC refuse de présenter

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Les oubliés du docudrame historique *Canada: The Story of Us* n'auront pas le fin mot de l'histoire. La société d'État CBC/Radio-Canada n'a pas énoncé, même du bout des lèvres, des excuses pour avoir réduit 12 000 ans d'histoire amérindienne à quelques minutes seulement, passé sous silence la déportation des Acadiens ou encore dépeint les figures historiques françaises de manière désobligeante.

Toute série sur l'histoire du Canada, quelle qu'elle soit, suscite inévitablement la controverse, selon le diffuseur public. « Lorsque nous racontons l'histoire d'un pays, il y a inévitablement des citoyens, des historiens et des politiciens qui ont une autre façon de voir les choses », a souligné la porte-parole de CBC, Emma Beard, par voie de communiqué.

Elle soutient que « le format » du « docudrame » narré par 50 personnalités choisies a été « mal compris ». Il ne s'agit pas d'un « récit exhaustif et linéaire de l'histoire du Canada », et ce, contrairement à la série *Le Canada: une histoire populaire*, qui s'était d'ailleurs elle aussi attiré son lot de critiques, a-t-elle insisté. « Cela

VOIR PAGE A 10 : HISTOIRE

AUJOURD'HUI



**Week-end** Analogies, rimes riches et autres contraintes bénéfiques. *Univers parallèles*, le nouvel album de Damien Robitaille. *Page B 5*



Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 7  
Mots croisés..... B 8  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 8

CINÉMA

## Renouveau de l'horreur au féminin

Une vague de réalisatrices s'empare d'un genre longtemps réservé aux hommes

*The Love Witch*, cet ingénieux pastiche signé Anna Biller, n'est qu'un des nombreux films récents amenés par des réalisatrices qui font enfin leur un genre longtemps réservé aux hommes: l'horreur.

FRANÇOIS LÉVESQUE

Depuis quelques années, le cinéma d'horreur vit un renouveau. C'est, en bonne partie, le fait d'un groupe de réalisatrices qui, dans leurs films, bousculent les codes et les poncifs qu'ont établis avant elles des légions de réalisateurs, puis qu'a maintenus par la suite une

VOIR PAGE A 10 : HORREUR

**Lire aussi** Une théorie de l'horreur au féminin. Entretien avec Kier-La Janisse *Page B 3*



L'héroïne du film *The Love Witch*, Samantha Robinson

ANNA BILLER PRODUCTIONS

La Grande BRADERIE de MODE Québécoise

MONTREAL 6-7-8-9 AVRIL

MARCHÉ BONSECOURS  
Vieux-Montréal

Ne manquez pas l'événement MODE et magasinage le plus attendu de la saison!

www.braderiedemodequebecoise.com

Production  
Anne de  
Shalla  
Ventes



ARIANNE

## ACTUALITÉS

COMMISSION CHAMBERLAND

## La police multiplie les demandes aux fournisseurs

Les grands corps policiers du Québec ont fait plus de 13 000 requêtes d'informations sur les clients de Bell, Telus et Vidéotron depuis 2010

PHILIPPE PAPINEAU

Les principaux corps de police du Québec ont fait près de 13 000 demandes d'informations sur des clients de Vidéotron, Telus et Bell Canada depuis mai 2010, selon les chiffres dévoilés jeudi par ces entreprises de télécommunication lors de la commission Chamberland sur la protection des sources journalistiques. Et c'est sans compter les nombreuses requêtes faites à Rogers, qui ne comptabilise pas ses données de la même manière.

Selon les statistiques que les quatre entreprises ont soumises au juge Chamberland, c'est la Sûreté du Québec qui est la plus active dans ses demandes, suivie du Service de police de la Ville de Montréal. Les corps policiers de Gatineau et Laval suivent, loin derrière.

Chez Bell, le gestionnaire senior responsable des enjeux légaux Alain Monfette a dévoilé que le fournisseur a dû répondre à près de 5000 demandes policières depuis le mois de mai 2010. Pour la même période, ce

chiffre s'élève à 4200 demandes de transmission d'informations pour Telus et 4056 pour Vidéotron. Chez Rogers, on ne comptabilise pas les demandes, mais plutôt la quantité de clients touchés par lesdites demandes, qui s'élève à 7600.

## Le contenu des SMS enregistré

Les informations transmises aux policiers dépendent du type d'autorisation judiciaire demandée au juge par les agents de police, mais peuvent inclure les numéros de téléphone, l'heure d'un appel, la durée de celui-ci et la tour cellulaire qui a permis de transmettre les données.

L'analyste en sécurité de Telus, Sergio Catoni, a même affirmé qu'avant le 20 avril 2013 l'entreprise enregistrerait même le contenu des messages textes et le conservait pendant 150 jours.

«Ce qui était pignoné était sauvegardé», a-t-il imaginé, avant d'ajouter que l'entreprise avait donc transmis ces contenus aux policiers qui en avaient fait la demande avec des ordonnances de communication en règle.

Même qu'avant l'entrée en vigueur de l'arrêt Spencer de la Cour suprême du Canada en décembre 2014 — qui renforçait la protection de la vie privée en ligne —, Sergio Catoni a expliqué que les corps policiers n'avaient pas besoin de mandat pour obtenir les noms des clients à partir d'un numéro de téléphone.

Pire, «les policiers avaient accès à un système [à distance], et pouvaient eux-mêmes chercher pour obtenir les informations nominatives des clients actifs chez Telus. Ce ne sont pas tous les services de police qui étaient inscrits, mais une simple demande par courriel permettait aussi d'obtenir des informations.»

Les quatre entreprises de télécommunication qui ont témoigné jeudi à la commission Chamberland ont spécifié que l'arrêt Spencer avait marqué un virage dans leurs pratiques. Désormais, un mandat ou une ordonnance est nécessaire pour chaque requête.

## Critères

Le conseiller juridique principal de Vidéotron, M<sup>e</sup> Anthony He-

mond, a expliqué devant la Commission que toute demande d'informations par un corps policier doit répondre à une «liste de vérification» avant d'être acceptée, une approche aussi partagée par Telus, Bell et Rogers.

«De façon générale, si vous n'avez pas de mandat ou d'ordonnance, vous

**Les informations transmises aux policiers peuvent inclure les numéros de téléphone, l'heure d'un appel, la durée de celui-ci et la tour cellulaire qui a permis de transmettre les données**

n'aurez pas les informations, nous sommes stricts», a dit M. Hemond. Parmi les critères de la liste, le conseiller de Vidéotron a mentionné qu'il fallait que la date d'échéance de la demande soit valide, que le mandat ou l'ordonnance soit relié à la nature de la requête, et surtout signé par un juge.

## «Tower dump»

Les représentants des quatre fournisseurs ont aussi mis en lumière devant la commission Chamberland un type de demande des policiers, appelé «tower dump» — ou déversement de tour cellulaire —, qui consiste à demander l'ensemble des données recueillies par une antenne précise, durant un laps de temps déterminé.

«Si on prend une tour au centre-ville, dans une période de 60 minutes, il peut y avoir 10 000 appels qui passent par là», a expliqué M. Catoni. Chez Telus, on reçoit ce genre de demande «deux ou trois fois par mois».

Kristi Jackson, de l'équipe légale de Rogers, trouve ces demandes intrusives, car «elles impliquent beaucoup de clients qui ne sont pas impliqués dans un événement. On essaie le plus possible de préserver l'identité des tiers partis».

Le Devoir

## Bombardier n'aura pas à s'expliquer en commission parlementaire

Ottawa — Le président-directeur général de Bombardier, Alain Bellemare, et le ministre de l'Innovation, Navdeep Bains, n'auront pas à s'expliquer en comité parlementaire. Les libéraux, majoritaires au comité des finances, ont défait jeudi la motion du député conservateur Gérard Deltell. Conservateurs et néodémocrates voulaient obtenir des explications de la part du président-directeur général de Bombardier sur la hausse de la rémunération des dirigeants de l'entreprise qui a soulevé l'indignation de la population et de la classe politique la semaine dernière. Face à cette grogne, Bombardier avait décidé de la reporter en partie. Ottawa a consenti en février un prêt de 372,5 millions à l'entreprise pour le développement de l'avion d'affaires Global 7000 et de la CSeries.

La Presse canadienne

## Arrêt Jordan: libération d'un présumé meurtrier

Un homme accusé du meurtre de sa femme évite son procès en raison de l'arrêt Jordan. Le juge Alexandre Boucher a tranché jeudi que les délais écoulés depuis l'arrestation de Sivaloganathan Thanabalasingam, il y a 56 mois, étaient déraisonnables et a conséquemment arrêté les procédures. Il s'agit d'«une décision aux conséquences très graves», a soutenu la porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, Véronique Hivon, jeudi soir. «Un présumé meurtrier de sa conjointe vient d'être libéré non pas parce qu'il a été innocenté, mais bien parce que les délais de la justice ont été trop longs, parce que la procédure n'a pas pu suivre son cours comme on s'y attendrait dans un système de justice qui fonctionne correctement.» Véronique Hivon presse le ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, de recourir à la clause de dérogation de la Constitution canadienne afin de se mettre à l'abri temporairement de l'arrêt Jordan. La semaine dernière, Québec a annoncé l'embauche de seize nouveaux juges pour désengorger le système judiciaire.

Le Devoir



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Le suspect, Sylvain Duquette, a été arrêté dans le stationnement d'un poste d'essence du nord de Shawinigan, près d'une voiture volée.

## MAURICIE

## Un triple meurtre aux apparences de drame familial

STÉPHANIE MARIN  
CAROLINE ST-PIERRE  
à Shawinigan

Un homme de 51 ans a été accusé, jeudi après-midi en Mauricie, à la suite d'un triple meurtre qui a les apparences d'un drame familial.

Sylvain Duquette a comparu en fin de journée, au Palais de justice de Shawinigan, au lendemain d'une soirée mouvementée qui s'est soldée par trois décès dans deux résidences différentes.

Il fait face à trois chefs de meurtre prémédité, un de tentative de meurtre avec arme à feu, un de séquestration et un autre d'incendie criminel dans un endroit qu'il savait habité.

Plusieurs témoins ont raconté que le suspect et les victimes avaient des liens familiaux, une information que n'a toutefois pas voulu confirmer la Sûreté du Québec (SQ), se contentant de dire que toutes les personnes impliquées se connaissaient.

Selon la SQ, l'histoire a débuté dans une résidence située sur le chemin Méandre, à Saint-Mathieu-du-Parc. Une femme y a été assassinée et un homme y a été victime d'une tentative de meurtre.

Appelés sur les lieux pour un début d'incendie à 23h45 mercredi soir, les pompiers ont trouvé une personne inerte à l'intérieur de la résidence. Une deuxième personne, un homme de 80 ans, s'était réfugiée chez les voisins.

Jeudi après-midi, un voisin, Claude Blais, affirme avoir été réveillé par un coup de feu en fin de soirée, puis a entendu les pompiers, les ambulances et la police arriver. «J'ai dit: "Il y a quelque chose qui se passe certain, on n'est pas censé avoir des coups de feu ici"», a-t-il raconté.

Le suspect se serait ensuite rendu à une deuxième résidence, sur le chemin du Lac-Marchand, dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides. Deux femmes y ont été retrouvées sans vie.

## Suspect arrêté

Le suspect a été arrêté plus tard dans le stationnement d'un poste d'essence du nord de Shawinigan, près d'une voiture volée. Un bidon d'essence a été trouvé près du véhicule.

Liette Montreuil, qui réside non loin de la maison du chemin du Lac-Marchand où une partie du drame a eu lieu, connaissait bien l'une des victimes, qui avait un lien familial avec le suspect, selon elle.

«On la voyait tous les étés se promener avec ses petits-enfants, je lui disais bonjour. [...] Ça m'a donné un coup, c'étaient des bons amis et, aujourd'hui, ils ne sont plus là», a-t-elle lancé, un sanglot dans la voix.

M<sup>me</sup> Montreuil avait également déjà rencontré le suspect, et elle n'en avait pas gardé une bonne impression. «C'était un gars agressif. Il parlait sec», a-t-elle confié.

«C'était un bon petit gars, mais on dirait qu'il était sur les nerfs, a quant à lui soutenu Claude Blais. C'était un petit gars nerveux. Il était gêné. Quand il avait quelque chose dans la tête, il l'avait dans la tête, il ne l'avait pas dans les pieds.»

Un autre porte-parole de la SQ, Marc Tessier, a précisé que les trois victimes étaient âgées de 56, 61 et 70 ans. Il a aussi précisé que le suspect et les victimes se connaissaient, mais n'a pas voulu donner davantage de détails.

La Presse canadienne

## PENSIONNATS AUTOCHTONES

## La sénatrice Beyak plaide la liberté d'expression

HÉLÈNE BUZZETTI  
Correspondante parlementaire  
à Ottawa

La sénatrice Lynn Beyak crie au crime de lèse-liberté d'expression. Elle estime que son exclusion du comité sur les peuples autochtones, en raison de ses commentaires à propos des écoles résidentielles, relève de la rectitude politique.

«La rectitude politique réprime les opinions et la conversation réfléchie que nous devons avoir», écrit M<sup>me</sup> Beyak dans un communiqué.

«Que je perde ma place au comité sur les peuples autochtones pour avoir souligné le travail des infirmières, des enseignants, des familles d'accueil et d'une pléiade d'autres Canadiens honnêtes et attentionnés [...] m'apparaît comme une menace sérieuse à la liberté d'expression.»

M<sup>me</sup> Beyak est au cœur d'une controverse depuis qu'elle a déclaré au Sénat le 7 mars dernier qu'il y avait aussi eu du bon dans les écoles résidentielles et que plusieurs des gens liés à ces écoles avaient été «bien intentionnés».

«Leurs travaux, actes et récits sur les pensionnats indiens sont essentiellement passés sous silence et éclipsés par des rapports négatifs, avait déploré la sénatrice conservatrice. Certes, les aspects négatifs doivent être relevés, mais malheureusement, ils sont quelquefois amplifiés et considérés comme étant plus dignes d'attention que les nombreuses bonnes actions qui ont été faites.»

## Expulsée

Depuis, M<sup>me</sup> Beyak est attaquée de toutes parts. Mercredi, la ministre des Affaires autochtones, Carolyn Bennett, avait demandé son expulsion du comité afin que celui-ci reste un «safe space» pour les témoins futurs. «Cela heurte les gens qu'elle pense qu'elle n'a rien à apprendre des survivants des écoles résidentielles.»

Lorsqu'on lui a demandé si le concept de «safe space» était

compatible avec le parlementarisme britannique basé sur le choc — souvent brutal — des idées, la ministre a été tranchante: les autochtones dont on parle sont des personnes «traumatisées».

Dans son communiqué, M<sup>me</sup> Beyak déplore que «trop souvent, sur un large éventail d'enjeux, une minorité bruyante allègue l'offense chaque fois qu'un point de vue contraire au sien est évoqué. Pendant ce temps, la majorité silencieuse, ceux qui contribuent à ce pays en travaillant, construisant et vendant des choses, qui prennent soin de leurs parents et leurs enfants se sentent seuls dans leur coin. A tous ces Canadiens, je dis: vous n'êtes pas seuls.»

## Minimiser la discrimination

Le député néodémocrate Nathan Cullen démolit cet argument de la «majorité silencieuse». «Les racistes et les bigots disent toujours cela. [...] C'est

**M<sup>me</sup> Beyak est au cœur d'une controverse depuis qu'elle a déclaré au Sénat le 7 mars dernier qu'il y avait aussi eu du bon dans les pensionnats autochtones**

quoi, la prochaine étape? Défendre l'Allemagne nazie au nom de la liberté d'expression?»

Il déplore qu'il se trouve toujours quelqu'un pour minimiser une discrimination au nom de la bonne intention de départ. Selon lui, M<sup>me</sup> Beyak devrait être expulsée du Sénat, car sa «position de pouvoir et d'autorité» cautionne «l'ignorance» chez les autres.

L'aspirant chef conservateur Maxime Bernier s'est porté à la défense de Lynn Beyak, qui l'appuie dans la course.

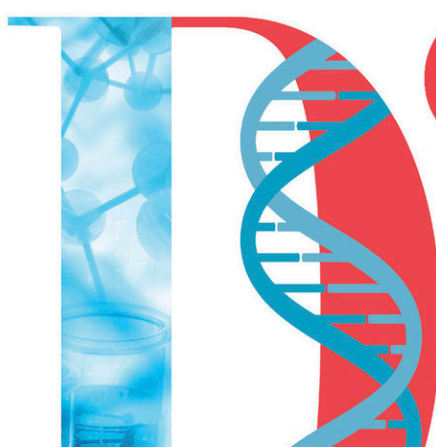
«Je pense que la rectitude politique est allée un peu trop loin», a-t-il déclaré. «En tant que parlementaires, nous avons le droit d'avoir des points de vue différents et d'en débattre.» Il est néanmoins d'accord avec son expulsion du comité.

Le Devoir

À LIRE DEMAIN  
TEXTES: PAULINE GRAVEL  
PHOTOS: GUILLAUME  
LEVASSEUR

POUR LE TEXTE  
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR



## DOSSIER

## RÉPARER LES GÈNES

Le Québec est aux premières loges des recherches en thérapie génique, mais des patients atteints de maladies génétiques doivent toujours aller se faire soigner aux États-Unis. Gros plan sur ceux qui réparent le vivant.

## ACTUALITÉS

Les leçons  
d'un débatCHRISTIAN RIOUX  
à Paris

Philippe Poutou est un gentil garçon. Une fois, tous les cinq ans, il devient le chouchou des médias. Mardi soir, il est arrivé les mains dans les poches au studio 210 de la Plaine Saint-Denis. C'est là qu'on enregistre le grand débat rassemblant les onze candidats à l'élection présidentielle. Question de sécurité, le lieu avait été tenu secret jusqu'à la dernière minute. Pas de quoi énerver ce syndicaliste qui est arrivé en jeans avec les manches remontées. Cool, quoi!

D'aucuns auront vu dans ce négligé un symbole des milieux ouvriers. Réparateur de machines-outils chez Ford, Philippe Poutou est en effet le candidat du Nouveau Parti anticapitaliste, qui n'avait fait que 2,5% à la présidentielle de 2012. Comme si le négligé n'était pas de nos jours l'apanage des vedettes du *show-biz*. Qui en effet se pavane sous les projecteurs en jeans déchirés, sinon les *stars* de la chanson? Les ouvriers, eux, sont peut-être ringards, mais, lorsqu'ils vont à un mariage, ils mettent un veston.

L'histoire ne s'arrête pas là. Pendant ce débat de quatre heures, Philippe Poutou a été le seul à s'exprimer avec la vulgarité d'un charretier, à refuser de participer à la traditionnelle photo de famille, à parler avec ses collaborateurs pendant que des candidats s'exprimaient et à piquer une colère en direct contre les soupçons de corruption pesant sur deux candidats. Même Marine Le Pen, pourtant experte dans ce genre de coup d'éclat, en était pantoise. Résultat, le lendemain, sur tous les écrans, il n'y en avait que pour lui. Les autres petits candidats qui s'évertuèrent à décortiquer minutieusement les traités européens et à documenter la désindustrialisation de la France n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

Ils n'avaient qu'à être aussi *trash* que Poutou. Le candidat trotskiste a parfaitement compris ce qu'il fallait faire pour avoir ses quinze minutes de gloire à la télévision. À Rome, on fait comme les Romains. Eh bien, avec des médias populistes, on fait le populiste! Voilà comment on fabrique ce que les experts nomment pompeusement de «grands moments de télévision».

C'est ainsi que, à une autre échelle, les télévisions italiennes et américaines ont largement contribué à mousser des personnages comme Silvio Berlusconi et Donald Trump. Ces télévisions, publiques et privées, auront alors beau jeu de dénoncer ce même populisme dont elles sont au fond largement la source. N'est-ce pas ce que certains nomment un système «gagnant-gagnant»?

◆ ◆ ◆

Rares sont ceux qui ont remarqué que, dans ce débat, dix des onze participants avaient voté contre le traité de Maastricht en 1992 ou contre la Constitution européenne en 2005. Parmi tous ces candidats, seul Emmanuel Macron n'avait jamais marqué son désaccord avec l'Union européenne. Il a d'ailleurs été le seul dans le débat à ne pas critiquer la directive européenne qui permet à des travailleurs détachés étrangers de travailler en France sans y payer de charges sociales.

Bien sûr, ces onze candidats ne font pas un portrait de la France. Mais ils expriment à tout le moins une ambiance. Pour ne pas dire une tendance. Depuis l'adoption du traité de Maastricht par une mince majorité, la population française est devenue encore plus eurosceptique. Même si elle ne veut pas sortir de l'euro et manifeste un attachement à l'idée européenne, elle peut parfois se montrer plus eurosceptique que les Britanniques. Dans une étude publiée l'été dernier, après le Brexit, seuls 38% des Français avaient une opinion favorable à l'Europe, contre 44% des Britanniques!

D'où la question qui suit. Comment fera le favori des sondages, dont l'engagement à l'égard de l'Europe actuelle est aussi inconditionnel que celui de François Hollande pour gouverner une France qui s'est considérablement éloignée de Bruxelles depuis trois décennies et encore plus ces dernières années? C'est toute la contradiction de cette élection. L'éclatement du Parti socialiste et des Républicains, sans oublier la popularité de Marine Le Pen, sont en train de plébisciter un candidat qui, sur de nombreux sujets, n'est pas du tout en phase avec l'évolution des Français pendant ce quinquennat.

Sous celui de Nicolas Sarkozy, les Français avaient voté à gauche dans toutes les élections intermédiaires, ce qui a finalement porté les socialistes au pouvoir. Sous le quinquennat de François Hollande, les Français ont systématiquement voté à droite, ce qui ne portera pas la droite au pouvoir si l'on se fie aux sondages. Le débat de mardi a montré que, sur des questions comme le protectionnisme, l'Europe, la lutte contre l'islamisme et l'immigration, Emmanuel Macron est loin de se situer à un point d'équilibre de l'opinion majoritaire des Français.

Voilà pourquoi la rumeur circule à Paris que, en cas de défaite de François Fillon au premier tour, l'ancien président Nicolas Sarkozy s'approprierait dès le 7 mai au soir à reprendre en main ce qui restera de son camp pour tenter de prendre sa revanche aux législatives qui se tiendront en juin. Si tel devait être le cas, il n'est pas exclu que la France soit en route vers un gouvernement de cohabitation. À suivre...

## MALTRAITANCE

Le Québec doit protéger ses aînés,  
où qu'ils soient, dit Marguerite Blais

La proposition gouvernementale reste insuffisante, dit l'ancienne ministre libérale

CAROLINE PLANTE  
à Québec

L'ancienne ministre des Aînés et députée libérale Marguerite Blais juge insuffisant l'amendement proposé au projet de loi 115 qui instaure la dénonciation obligatoire des cas de maltraitance dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Jugeant la mesure trop timide, l'ancienne ministre a insisté, en entrevue à La Presse canadienne jeudi, sur l'importance de ne pas «faire les choses à moitié».

Quiconque est témoin d'un mauvais traitement devrait être dans l'obligation de le dénoncer, que ce soit en CHSLD ou ailleurs, sous peine de sanction, a-t-elle dit.

«Quand on a des projets de loi de cette nature, qui touchent les humains vulnérables [...] il faut toujours que ce soit tolérance zéro. On ne peut pas les faire à moitié; il faut y aller, il faut que ça ait du mordant», a dit M<sup>me</sup> Blais.

«Est-ce qu'on va adopter un projet de loi et se dire: "Ah ben mon Dieu, il y en a eu [de l'abus] dans une ressource intermédiaire! Ah mon Dieu, il y en a eu aussi chez une personne vulnérable dans un hôpital qui attendait une place en CHSLD! Ah mon Dieu, on a dénoncé, mais la personne est partie, elle n'a pas eu de sanctions,

c'est comme avant?» C'est pour ça que c'est important», a-t-elle ajouté.

Aucune sanction pénale n'apparaît dans le projet de loi 115 pour punir ceux qui maltraitent les personnes âgées.

Les contrats de travail, les ordres professionnels et le Code criminel prévoient généralement des sanctions en cas d'abus, a expliqué la ministre responsable des Aînés, Francine Charbonneau.

«On en a des sanctions; on a des sanctions criminelles, administratives et civiles, elles existent. Elles existent maintenant et elles vont exister demain», a-t-elle dit.

Le projet de loi 115, déposé en octobre, avait été qualifié par plusieurs de «coquille vide» parce qu'il n'obligeait pas le signalement des mauvais traitements.

Le président du Conseil pour la protection des malades (CPM), Paul Brunet, avait déclaré en janvier que les animaux étaient mieux traités que les personnes âgées, rappelant qu'en 2015 le gouvernement avait adopté une loi visant à assurer le bien-être des animaux et à punir sévèrement les contrevenants, passibles de lourdes amendes.

L'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQR) et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

avaient réclamé elles aussi d'inclure dans la loi l'obligation de dénoncer tout geste de maltraitance envers un aîné.

Se disant sensible aux arguments des groupes, M<sup>me</sup> Charbonneau a déposé un deuxième amendement jeudi. Celui-ci mentionne que «le gouvernement peut, par règlement, déterminer que l'obligation de signalement prévue à l'article 18.1 s'applique à l'égard d'autres personnes recevant des services de santé et des services sociaux».

«Moi, je dirais que, si par règlement tu as l'intention, potentiellement, de faire ça, c'est que tu constates déjà qu'un jour tu auras peut-être à agir ailleurs que dans les établissements qui sont nommés, soit les CHSLD», a réagi le député caquiste François Paradis.

«Alors, si tu présumes que, faisons-le maintenant, la loi est là, la loi est ouverte, on en discute», a-t-il ajouté.

L'étude des deux amendements a été suspendue jeudi, à la demande de l'opposition officielle, qui souhaite en discuter en caucus.

En vertu du projet de loi 115, les établissements publics et privés qui accueillent ce type de clientèle devraient se doter d'une politique contre la maltraitance des aînés.

La Presse canadienne



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

## Marijuana: Jean Lapointe dit oui, mais...

Jean Lapointe, comédien et fondateur de la Maison Jean Lapointe, est pour la légalisation de la marijuana, mais à la condition que les profits de la vente soient réinvestis en prévention de la toxicomanie. La légalisation doit donc être l'occasion de mieux encadrer la consommation, mais, surtout, d'assurer le financement de programmes de prévention. «La prévention est la seule façon d'éviter les problèmes liés à la consommation», a-t-il soutenu en conférence de presse jeudi.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## Pas de consensus sur les fiducies sans droit de regard

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
Correspondante parlementaire  
à Québec

Les membres de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale ne se sont pas entendus sur l'encadrement des fiducies sans droit de regard, mais se sont mis d'accord sur le remboursement des frais encourus par la création de celles-ci.

La commission a remis jeudi le rapport de ses «observations et conclusions» sur les 23 recommandations qu'avait faites le commissaire à l'éthique au sujet du code d'éthique des élus, en février 2015.

À l'époque, en plein débat sur la création d'une fiducie sans droit de regard par l'ex-chef du Parti québécois Pierre Karl Péladeau, le commissaire Jacques Saint-Laurent avait recommandé de «préciser les obligations du député et les pouvoirs du commissaire à l'égard des situations exceptionnelles relatives aux intérêts détenus par un élu».

Les membres de la Commission des institutions, qui sont issus de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale, se disent «préoccupés par l'enjeu que soulève la recommandation», mais ajoutent qu'ils trouvent cette recommandation «difficilement applicable».

En revanche, ils accueillent favorablement la recommandation concernant la modification du code d'éthique afin qu'il prévoit le remboursement, par l'Assemblée nationale, des frais engagés par la constitution d'une fiducie sans droit de regard.

L'appui des membres s'explique par le fait que la création d'un tel mandat est obligatoire pour les ministres et le premier ministre, et donc «requis par l'emploi, la fonction qui vous est dévolue», a expliqué le député libéral Marc Tanguay, qui est membre de la commission. «On a accepté, après beaucoup de discussions, en se disant que c'est une règle imposée», a poursuivi la députée péquiste Agnès Maltais. Les élus disent s'être inspirés d'Ottawa, qui rembourse l'exercice selon un barème, qui prévoit un plafond de 3000\$.

## Tracer la ligne

Dans son rapport, le commissaire à l'éthique ne mentionnait aucun élu. Ses recommandations faisaient toutefois écho à la situation dans laquelle s'est retrouvé Pierre Karl Péladeau, qui avait été pressé de se départir de sa participation dans Québecor dès son entrée en politique. En septembre 2015, quelques mois après être devenu chef de l'opposition officielle, l'élu avait placé ses actifs dans une fiducie sans droit de regard.

«Est-ce qu'un chef de l'opposition, un leader parlementaire [doit placer ses avoirs dans une fiducie sans droit de regard]? Où trace-t-on la ligne?» a demandé Marc Tanguay, pour illustrer la complexité de la réflexion. «C'est une problématique sérieuse, mais on ne peut pas rédiger un code d'éthique pour chaque député. Ça nécessite un mécanisme qui ne fait pas de particularisme, qui n'isole pas de député, mais qui est suffisamment clair et applicable pour tous. C'est tout un défi.»

## Double emploi et double fonction

Le commissaire à l'éthique recommandait par ailleurs aux membres de l'Assemblée nationale d'examiner la «pertinence de maintenir la possibilité, pour les députés, d'exercer simultanément plus d'une fonction». Ici, les membres de la Commission des institutions ont dit juger «opportuniste que l'Assemblée nationale balise l'exercice de plus d'une fonction par les députés», sans pour autant s'avancer sur une interdiction du double emploi, comme l'avaient recommandé deux des experts qu'ils ont entendus sur le sujet. «La Commission rappelle que certains ordres professionnels exigent de leurs membres qu'ils maintiennent une certaine fréquence dans la pratique de leur profession pour conserver leurs droits», ont-ils écrit.

Le Devoir



## ACTUALITÉS



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le Dr Donald Vinh a épluché le dossier médical de Steven Francis, qui remplissait trois boîtes de documents, pour trouver la cause des problèmes de santé dont souffrait son patient depuis 30 ans.

## Le détective des maladies génétiques

Le Dr Donald Vinh, du CUSM, pense avoir trouvé un traitement pour une maladie très rare

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Pendant plus de 30 ans, Steven Francis a subi infections et hospitalisations constantes sans jamais connaître la cause des problèmes de santé qui l'affligeaient ainsi depuis l'enfance. Jusqu'à ce que le Dr Donald Vinh croise sa route et révèle la maladie génétique rare qui affaiblit son système immunitaire.

Même s'il n'existe pas encore de traitement pour sa maladie, M. Francis est soulagé. « Je m'étais fait une raison. Mais aujourd'hui, ça me donne espoir qu'il y ait un traitement un jour. Même si je suis souvent hospitalisé pour des semaines, voire des mois, j'arrive à avoir une vie relativement normale », a-t-il expliqué au Devoir.

Car il y a de l'espoir : le Dr Vinh, qui est clinicien et chercheur à l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), a publié en février une étude dans le *Journal of Allergy and Clinical Immunology* où il fait la démonstration qu'une molécule a un fort potentiel de corriger le défaut génétique responsable de la maladie.

« Même si je suis souvent hospitalisé pour des semaines, j'arrive à avoir une vie relativement normale »

Steven Francis, patient du Dr Donald Vinh

Mais convaincre les compagnies pharmaceutiques de produire ce traitement, tout comme les organismes subventionnaires de financer ces recherches, n'est pas simple.

### Une maladie rare

Le trouble génétique dont M. Francis est porteur est très rare : une trentaine de cas seulement sont connus à travers le monde, indique le Dr Vinh en entrevue. Le Dr Vinh, qui est médecin interniste, s'est spécialisé dans ces maladies génétiques rares du système immunitaire.

Depuis 30 ans, ce patient avait consulté des spécialistes non seulement au Québec, mais aussi à Toronto et aux États-Unis, sans succès. Le Dr Vinh s'est penché sur son cas alors qu'une infection sanguine s'est déclarée en 2012. « Le dossier du patient tenait en trois boîtes...

Pour moi, son infection sanguine était le signal de quelque chose de plus profond. Effectivement : les tests en laboratoire ont révélé une mutation génétique rare. « Un mystère vieux de trente ans était peut-être résolu, mais je ne voulais pas arrêter là », explique le Dr Vinh.

Aujourd'hui, les enfants trouvés porteurs de cette maladie peuvent recevoir une greffe de moelle osseuse. Mais cette délicate intervention doit survenir avant la cinquième année de vie. Il était trop tard pour M. Francis. C'est pourquoi le Dr Vinh a travaillé à développer un traitement dans son laboratoire.

Une molécule qui vient s'attacher au gène défectueux semble avoir un fort potentiel, selon les tests qu'il a effectués en laboratoire. « En laboratoire, les cellules ont retrouvé leur fonction normale », explique le

Dr Vinh. Il y a toutefois un pas entre les épreuves et le traitement d'être humains.

« L'objectif est de travailler avec des partenaires industriels pour développer le traitement », souhaite-t-il.

D'autres patients pourraient en profiter : plus de 300 mutations différentes peuvent causer des maladies génétiques immunitaires. Ces dernières semblent plus fréquentes dans la population québécoise, par ailleurs.

Le Dr Vinh est fréquemment appelé à enquêter sur les cas de patients qui laissent les autres professionnels de la santé perplexes. Par exemple, il a traité avec succès deux patients qui, en raison d'une maladie génétique de leur système immunitaire, avaient développé une infection fongique... au niveau du cerveau!

« Un médicament approuvé pour d'autres utilisations a pu être utilisé. Nous avons travaillé fort pour convaincre Santé Canada, mais ces personnes ont retrouvé leur qualité de vie », explique le Dr Vinh. L'une d'entre elles était considérée comme mourante il y a trois ans.

Le Devoir

### PROJET-PILOTE À QUÉBEC

## Ouverture d'une clinique dotée d'infirmières spécialisées

ISABELLE PORTER à Québec

Une nouvelle clinique donnant plus de place aux infirmières va ouvrir ses portes à Québec et, cette fois, ce projet-pilote se fait avec l'aval du gouvernement, puisque cela s'inscrit dans le modèle des groupes de médecine familiale (GMF).

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, souhaite même reproduire la formule à la grandeur du Québec dans le futur. « C'est ça, le réseau du futur », a-t-il lancé lors du dévoilement du projet-pilote « Archimède » à la Clinique Saint-Vallier, dans le quartier Saint-Sauveur.

Dans ce GMF nouveau genre, on trouve cinq infirmières spécialisées (par rapport à zéro dans un GMF standard), trois infirmières cliniciennes au lieu de deux, une infirmière auxiliaire, et le recours à des professionnels comme les physiothérapeutes est plus courant. Enfin, trois médecins y travaillent à temps plein et trois à temps partiel.

Selon l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) qui a défini le projet, Christine Laliberté, les IPS pourraient décharger les médecins d'entre 85 et 90% des patients. « C'est un projet pour les patients, a-t-elle résumé. C'est un travail axé sur la bonne ressource au bon moment. »

Les IPS, faut-il le rappeler, sont des infirmières détentrices d'une maîtrise capable de prodiguer divers soins anciennement réservés aux médecins, comme le traitement des maladies chroniques, la prévention des infections transmissibles sexuellement ou encore le suivi de grossesse.

Le ministre Barrette en conclut que les médecins pourraient ainsi suivre chacun jusqu'à 3000 patients et dès lors réduire les listes d'attente. « Est-ce qu'un médecin peut prendre en charge 3000 patients

seul? Non. Est-ce qu'avec une équipe appropriée [c'est possible]? Absolument. »

Le gouvernement investit 3,5 millions dans le projet-pilote, qui s'étirera sur cinq ans. Au cours de cette période, une équipe de chercheurs documentera l'expérience. « Si on arrive à démontrer que la clientèle qui est prise en charge ici fréquente moins les salles d'urgence, c'est un indicateur », a expliqué le professeur Serge Dumont, de l'Université Laval.

Si la formule connaît du succès, elle pourrait être reproduite à la grandeur du Québec, avance le ministre, qui souligne que ce seront des emplois prometteurs pour les 2000 nouvelles IPS que l'on s'apprête à former.

### Pas comme SABSA

Cette ouverture peut sembler étonnante de prime abord quand on sait à quel point le ministre s'était opposé au financement public de la clinique SABSA, elle aussi basée sur le travail des IPS.

Or M. Barrette souligne qu'il ne s'opposait pas à un rôle accru pour les infirmières, mais à ce que cela se fasse à l'extérieur des groupes de médecine familiale (GMF). « J'ai toujours dit que je défavorisais les réseaux parallèles. »

La clinique SABSA était constituée en coopérative et ne faisait pas partie officiellement d'une GMF, même si l'IPS pouvait consulter au besoin un « médecin partenaire » de la Clinique Saint-Vallier, justement.

À la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), qui a milité à la fois pour SABSA et Archimède, on se réjouit de « ce grand changement ».

« C'est une bonne nouvelle », a dit la présidente, Régine Laurent. « Finalement, les gouvernements se rendent compte que c'est possible et que ça va être bien pour les patients. »

Le Devoir



ISTOCK

Selon l'instigatrice de la clinique, les infirmières spécialisées pourraient décharger les médecins d'entre 85 et 90 % des patients.

### PROCÈS CONTRECŒUR

## Michel Lalonde attendu à la barre des témoins

JEANNE CORRIVEAU

Après avoir subi de multiples retards depuis plus d'un an, le procès du Faubourg Contrecoeur devrait entrer dans le vif du sujet, vendredi, avec le témoignage de l'ex-ingénieur Michel Lalonde.

Lors de son passage devant la commission Charbonneau en 2013, cet ancien p.-d.g. de la firme Genius avait reconnu avoir coordonné le système de collusion impliquant les firmes de génie-conseil à Montréal.

Le mois dernier, le juge Yvan Poulin avait commencé à entendre les témoins, essentiellement des policiers ayant participé aux perquisitions dans le cadre de l'enquête Fautil.

Mais un nouveau chapitre devrait être entamé vendredi à

14 h avec le témoignage de Michel Lalonde. Devant la commission Charbonneau, l'ex-ingénieur avait expliqué les ficelles du système de partage des contrats à Montréal entre les firmes de génie-conseil. En échange, ces firmes versaient une ristourne de 3% à Union Montréal, le parti de l'ex-maire Gerald Tremblay.

M. Lalonde avait relaté être devenu le « porte-parole » des firmes de génie auprès de Bernard Trépanier, collecteur de fonds d'Union Montréal, et de Frank Zampino, ancien président du comité exécutif de la Ville, tous deux accusés dans le dossier du Faubourg Contrecoeur.

### Le téléphone de Zampino

En matinée jeudi, le juge Poulin a entendu le témoi-

gnage de Michel Nantel, qui a occupé jusqu'en 2012 le poste de conseiller en sécurité informatique à la Ville de Montréal. M. Nantel a expliqué comment il s'y était pris pour extraire les courriels, l'agenda électronique, les contacts ainsi que l'historique des appels entrants et sortants du téléphone intelligent ayant appartenu Frank Zampino.

Au moment de la perquisition survenue le 15 mai 2010, Frank Zampino avait déjà quitté la Ville depuis deux ans. Mais les données de son téléphone pour la période de 2006 à 2010 étaient tou-

jours archivées dans un des serveurs de la Ville, a expliqué M. Nantel au tribunal.

Avant de suspendre l'audience jeudi, le juge Yvan Poulin a servi un avertissement aux parties au sujet de la suite du procès : « Je m'attends à ce que les choses avancent. »

Rappelons que les six accusés dans le dossier du Faubourg Contrecoeur sont soupçonnés d'avoir eu recours à des stratagèmes frauduleux afin de favoriser l'entreprise Construction F. Catania pour la réalisation d'un projet immobilier dans Pest de Montréal.

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2017-04-05

649 03 10 19 40 compl. 06 07 34 47 compl. 41 48 49

Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$

66395294-01

Extra 9391090

Ce soir, 33 MILLIONS \$ (approx.)

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

**François Gendron**

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Visites libres

CE DIMANCHE DE 14 H À 16 H

CÔTE-DES-NEIGES

6301 NORTHCREST, APP. 1K

Lumineux condo, 1 084 pc, immense terrasse privée, côté soleil couchant. Hall, salon, s/manger et coin repas aires ouvertes avec fenestration mur-à-mur. Grande s/bains. Garage + rangement.

429 0005 - MLS # 25951443

JAMES MORRIS

514-702-1110

courtier immobilier, gr. sutton - immobili inc.

PLATEAU - CONDOS

3535 PAPINEAU

IMMEUBLE LES DAUPHINS

Profitez de cette occasion unique de pouvoir visiter 8 CONDOS de bon choix du 3 1/2 au 9 1/2, Penthouse.

Une liste vous sera remise à l'entrée.

LUCIE RICARD

514-386-9804

Courtier agréé, Re/Max Alliance

POUR ANNONCER DANS CETTE SECTION, VEUILLEZ COMMUNIQUER LES PETITES ANNONCES AU 514 985-3322 / petitesannonces@ledevoir.com

## ÉCONOMIE

## ÉTUDE

## Toujours plus d'énergies renouvelables pour moins cher en 2016

Paris — Les énergies renouvelables ont connu un développement record dans le monde l'an dernier, et cela, avec des investissements moindres, une première depuis 2013, grâce notamment à la baisse des coûts des technologies, selon un rapport publié jeudi.

En une année, plus de 138 gigawatts de nouvelles capacités d'éolien, de solaire, de géothermie, etc., ont été installés, un chiffre «record», selon cette étude publiée sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNU).

Autre élément significatif: cette forte croissance des énergies renouvelables s'est accompagnée d'une baisse de 23% des montants investis par



Le développement record des énergies renouvelables illustre la baisse des coûts de l'éolien et du solaire photovoltaïque.

rapport à 2015, soit 241,6 milliards de dollars, le niveau le plus bas depuis 2013.

Le rapport y voit un signe positif, car cela illustre notamment

la baisse des coûts de l'éolien (terrestre et en mer) et du solaire photovoltaïque, grâce à des conditions de financement plus favorables et à une plus grande

efficacité des technologies.

«L'éolien et le solaire sont plus concurrentiels que le charbon ou le gaz — voire les deux — en matière de coûts dans un nombre croissant de pays», note le rapport, réalisé avec Bloomberg New Energy Finance (BNEF).

## Record de prix

Des records de prix à la baisse ont été battus à plusieurs reprises l'an dernier. Un projet solaire s'est fait à 29,10 dollars par mégawatt-heure au Chili, et le projet éolien le moins cher se situait au Maroc pour 30 dollars/MWh.

Globalement, le coût moyen du solaire (sans stockage) a atteint 101\$/MWh, en baisse de 17% sur un an, et celui de

l'éolien terrestre, 68\$/MWh, en recul de 18%.

En revanche, d'autres énergies renouvelables, comme la biomasse et le solaire thermique, ont fait «peu de progrès» selon le rapport.

Toutefois, cette baisse traduit également le «ralentissement» des investissements en Chine, comme au Japon ainsi que dans d'autres pays émergents.

En Chine, après des années de déploiement tous azimuts de capacités renouvelables et avec la fin d'un mécanisme de soutien, le pays s'est concentré davantage l'an dernier sur l'adaptation de son réseau électrique.

Au total, dans les pays en développement, les investissements ont reculé de 30% l'an dernier à 116,6 milliards de

dollars, soit bien plus que dans les économies développées (-14% à 125 millions d'euros), qui repassent en tête du volume d'investissements.

Certains pays, comme le Mexique, le Chili, l'Uruguay, l'Afrique du Sud ou le Maroc, ont mis en suspens ou décalé certains projets.

Ces ralentissements montrent que «l'éolien et le solaire restent vulnérables aux changements défavorables de politiques ou aux mesures mises en place pour soutenir le charbon et le gaz», prévient le rapport, qui pointe aussi l'effet potentiellement négatif d'une remontée des taux d'intérêt sur le financement des projets.

Agence France-Presse

## MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO				New York				PÉTROLE			
S&P TSX				S&P 500				OR			
15 697,18 ▲ +54,19 +0,35%				2357,49 ▲ +4,54 +0,19%				51,71 +0,56 SUS +1,09%			
				NASDAQ				1253,70 +5,20 SUS +0,42%			
				5878,95 ▲ +14,47 +0,25%				DOLLAR CANADIEN			
				DOW JONES				74,53 +0,05 SUS +0,07%			
				20 662,95 ▲ +14,80 +0,07%				1\$US = 1,3417 70,03 +0,25 EURO 1 EURO = 1,4279			

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

## LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

S&P TSX	SPTT15697.18	54.19	0.35	180307
S&P TX20	TX20 674.76	3.93	0.59	55723
S&P TX60	TX60 925.09	3.54	0.38	94097
S&P TX60 Cap.	TX6C 1022.97	3.92	0.38	94097
Cons. de base	TTCS 530.84	-0.88	-0.17	3188
Cons. discrv@.	TTCD 188.83	0.16	0.08	8470
v'énergie	TTEN 203.42	1.00	0.49	57439
Finance	TTF5 290.30	0.78	0.27	21429
Aurifiv@re	TTGD 214.97	-0.36	-0.17	53597
Santiv@	THC 65.48	0.63	0.97	4473
Tech. de l'info	TTTK 60.12	-0.11	-0.18	4538
Industrie	TTIN 213.26	0.70	0.33	9819
Matv@riaux	TMT 251.50	0.45	0.18	48313
Immobilier	TTR 300.03	0.60	0.20	5394
Tv@lv@coms	TTTS 161.38	0.53	0.33	2600
Sev. collect.	TTUT 249.96	0.63	0.25	3313
Mv@taux/minerals	TTMN 670.38	0.00	0.00	0

## TSX CROISSANCE

TSX Venture	JX	821.85	1.55	0.19	71494
-------------	----	--------	------	------	-------

## ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Alim. Couche-Tard	ATD.B	60.87	-0.18	-0.29	527
Canadian-Tire	CTC.A	162.70	1.41	0.87	223
Cogeco	CCA	70.85	0.29	0.41	48
Corus	CJR.B	12.69	-0.27	-2.08	1179
Groupe TVA	TVA.B	3.55	0.00	0.00	0
Jean Coutu	PJC.A	20.06	0.13	0.65	11
Loblav	L	70.70	-0.50	-0.70	387
Magna	MG	53.43	-0.01	-0.02	1046
Metro	MRU	41.05	0.02	0.05	799
Quebecor	QBR.B	41.21	0.16	0.39	96
Uni Select	UNS	35.45	-0.04	-0.11	32
Saputo	SAP	45.44	-0.14	-0.31	187
Shaw	SJR.B	27.54	-0.11	-0.40	674
Dollarama	DOL	113.99	0.12	0.11	739
Restaurant Brands	QSR	75.18	-0.19	-0.25	302
Transat A.T.	TRZ	5.09	-0.01	-0.20	38
Yellow Media	Y	7.51	-0.29	-3.72	49

## ÉNERGIE

Cameco	CCO	14.91	0.31	2.12	5120
Canadian Natural	CNQ	44.82	0.32	0.72	1603
Hydro One	H	24.19	0.04	0.17	258
Enbridge	ENB	56.60	0.94	1.69	1818
EnCana	ECA	15.88	0.23	1.47	3058
Enerspur	ERF	10.72	-0.01	-0.09	1692
Pengrowth Energy	PGF	1.39	0.02	1.46	472
Pv@trolliv@re Impv@riale	IMO	40.73	0.14	0.34	475
Suncor Energy	SU	41.69	0.25	0.60	1604
Enovus Energy	CVE	15.09	-0.02	-0.13	1772
TransCanada	TRP	62.66	0.60	0.97	1343
Valener	VNR	21.95	0.22	1.01	44

## FINANCIÈRES

B. CIBC	CM	115.57	0.75	0.65	748
B. de Montriv@al	BMO	99.95	0.32	0.32	1009
B. Laurentienne	LB	58.72	0.15	0.26	95
B. Nationale	NA	56.26	0.27	0.48	1147
B. Royale	RY	97.81	0.77	0.79	2331
B. Scotia	BNS	78.73	0.61	0.78	2140
B. TD	TD	66.34	-0.51	-0.76	3223
Brookfield Asset	BAM.A	49.45	0.03	0.06	581
Cominar Real	CUF.UN	14.56	0.06	0.41	335
Corp. Fin. Power	PWF	34.20	-0.29	-0.84	648
Fin. Manuvie	MFC	23.38	0.07	0.30	3339
Fin. Sun Life	SLF	47.73	0.09	0.19	811
Great-West Lifeco	GW	36.31	0.36	1.00	528
Industrielle All.	IAG	57.16	0.50	0.88	203
Power Corporation	POW	31.10	0.31	1.01	807
TMX	X	70.47	0.09	0.13	44

## INDUSTRIELLES

Air Canada	AC	13.20	-0.05	-0.38	1272
Bombardier	BBD.B	2.02	0.00	0.00	3388
CAE	CAE	20.33	-0.13	-0.64	334
Canadian Pacific	CP	201.63	1.79	0.90	320
Chemin de fer CN	CNR	99.11	0.56	0.57	875
SNC-Lavalin	SNC	54.80	-0.37	-0.67	286
Transcontinental	TCLA	24.00	-0.27	-1.11	354
TransForce	TFI	35.00	0.00	0.00	0

## ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Agrium	AGU	126.02	-0.20	-0.16	182
Barrick Gold	ABX	25.87	-0.14	-0.54	2262
Goldcorp	G	19.86	-0.08	-0.40	2429
Kinross Gold	K	4.78	-0.04	-0.83	2442
Mines Agnico-Eagle	AEM	60.27	0.33	0.55	502
Potash	POT	22.59	-0.04	-0.18	1516
Teck Resources	TECK.B	31.98	0.93	3.00	2476

## SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	44.00	-0.01	-0.02	447
TransAlta	TA	7.59	0.07	0.93	254

## TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB	10.64	0.01	0.09	1146
CGI	GIB.A	63.20	-0.22	-0.35	346

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	59.77	0.10	0.17	1250
Manitoba Telecom	MBT	39.53	0.00	0.00	0
Rogers	RCL.B	59.40	0.52	0.88	687
Telus	T	44.22	-0.03	-0.07	663

## FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	31.45	0.01	0.03	49
iShares MSCI	XEM	29.54	-0.16	-0.54	5
iShares MSCI EMU	EZU	33.12	0.00	0.00	0
iShares S&P 500	XSP	26.99	0.05	0.19	249
iShares S&P/TSX	XIC	24.86	0.09	0.36	154

## LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

CENOVUS ENERGY INC	CVE	15.09	-0.02	-0.13	1772
CAMECO CORP	CCO	14.91	0.31	2.12	5120
ARC RESOURCES LTD	ARX	18.91	-0.18	-0.94	4451
RAGING RIVER	RRX	9.25	-0.61	-6.19	3793
MANULIFE FINANCIAL	MFC	23.38	0.07	0.30	3339
TORONTO DOMINION	TD	66.34	-0.51	-0.76	3223
ENCANA CORP	ECA	15.88	0.23	1.47	3058
APHRIA INC	APH	7.50	0.28	3.88	2681
TECK RESOURCES LTD	TECK.B	31.98	0.93	3.00	2476
GOLDCORP INC	G	19.86	-0.08	-0.40	2429

## LES GAGNANTS EN %

SILVERCORP METALS	SVM	5.18	0.35	7.25	1144
CASCADES INC	CAS	16.08	0.77	5.03	732
DETOUR GOLD CORP	DGC	16.21	0.62	3.98	1335
APHRIA INC	APH	7.50	0.28	3.88	2681
NUVISTA ENERGY LTD	NVA	6.56	0.23	3.63	420
TAHOE RESOURCES	THO	11.28	0.39	3.58	1175
SLEEP COUNTRY	ZZZ	34.08	1.10	3.34	144
RICHMONT MINES INC	RIC	10.16	0.32	3.25	263
HB NYMEX CL BULLI	HOU	7.41	0.23	3.20	1630
TECK RESOURCES LTD	TECK.B	31.98	0.93	3.00	2476

## LES PERDANTS EN %

RAGING RIVER	RRX	9.25	-0.61	-6.19	3793
NORTH AMERICAN	HFV	8.96	-0.35	-3.76	376
HORIZONS BETAPRO	HVU	7.55	-0.29	-3.70	1014
TORX GOLD	TGX	25.75	-0.89	-3.34	351
HB NYMEX CL BEAR	HOD	10.19	-0.35	-3.32	1096
MEDICAL FACILITIES	DR	18.18	-0.61	-3.25	229
PEYTO EXPLORATION	PEY	27.18	-0.74	-2.65	631
ALAMOS GOLD CL A	AGI	10.68	-0.26	-2.38	678
HUDBAY MINERALS	HBM	9.10	-0.22	-2.36	1625
AURINIA	AUP	8.84	-0.21	-2.32	143

## LES GAGNANTS EN \$

CANADIAN PACIFIC	CP	201.63	1.79	0.90	320
CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	162.70	1.41	0.87	223
PREMIUM BRANDS	PBH	82.78	1.12	1.37	143
SLEEP COUNTRY	ZZZ	34.08	1.10	3.34	144
ENBRIDGE INC	ENB	56.60	0.94	1.69	1818
TECK RESOURCES LTD	TECK.B	31.98	0.93	3.00	2476
CASCADES INC	CAS	16.08	0.77	5.03	732
ROYAL BANK OF CANADA	RY	97.81	0.77	0.79	2331
CANADIAN IMPERIAL NORBORD INC	CM	115.57	0.75	0.65	748
OSB	OSB	40.58	0.70	1.76	240

## LES PERDANTS EN \$

TORX GOLD	TGX	25.75	-0.89	-3.34	351
PEYTO EXPLORATION	PEY	27.18	-0.74	-2.65	631
MEDICAL FACILITIES	DR	18.18	-0.61	-3.25	229
RAGING RIVER	RRX	9.25	-0.61	-6.19	3793
INTACT FINANCIAL	IFC	94.53	-0.60	-0.63	505
TORONTO DOMINION	TD	66.34	-0.51	-0.76	3223
LOBLAW COMPANIES	L	70.70	-0.50	-0.70	387
WESTON GEORGE LTD	WN	114.74	-0.37	-0.32	122
SNC-LAVALLIN GROUP	SNC	54.80	-0.37	-0.67	286
LINAMAR CORP	LNR	56.22	-0.36	-0.64	159

Consultez toutes les cotes boursières sur [www.decisionplus.com](http://www.decisionplus.com)

INDICES QUÉBÉCOIS				
Indice	Fermature	var. pts	var. %	
IQ30	2515,02	5,60	0,22	
IQ120	2541,48	6,18	0,24	

## IMMOBILIER

## Les marchés de Toronto et Vancouver inquiètent le chef de la Royale

ALEXANDRA POSADZKI à Toronto

Le grand patron de la Banque Royale a indiqué jeudi à ses actionnaires qu'il était de plus en plus inquiet au sujet des marchés immobiliers de Vancouver et de Toronto et qu'il accueillerait favorablement une intervention des gouvernements.

La croissance rapide des prix des logements dans les deux villes est le produit d'une «combinaison malsaine» de facteurs, a estimé le chef de la direction de la Royale

# ÉCONOMIE

BOIS D'ŒUVRE

## L'ambassadeur canadien à Washington se veut rassurant

Comment vont les négociations? « C'est une question difficile », dit David MacNaughton, selon qui le Canada est ouvert à une entente

FRANÇOIS DESJARDINS

Alors que le conflit du bois d'œuvre semble sur le point d'éclater à nouveau, il vaudrait mieux ne rien signer du tout que de signer une mauvaise entente, estime l'ambassadeur canadien à Washington, David MacNaughton.

À moins d'un accord de dernière minute, les premières pénalités contre les exportations canadiennes de bois d'œuvre à destination du marché américain pourraient s'appliquer dans les jours suivant le 24 avril, un coup dur pour les finances des entreprises forestières québécoises et du reste du pays.

Au Québec, environ 60 000 emplois dépendent directement de l'industrie, souvent dans des villes monoindustrielles déjà hypothéquées par la dernière

crise du bois d'œuvre et par les dommages causés par la montée rapide du dollar canadien dans les années 2000.

« Nous continuons d'être ouverts à un accord qui fonctionne à la fois pour le Canada et les États-Unis. Mais nous n'allons pas accepter un mauvais accord. Nous préférons n'avoir aucune entente que d'en avoir une mauvaise », a dit l'ambassadeur David MacNaughton lors d'une rencontre avec la presse jeudi à Ottawa. Il sortait d'une réunion avec des ministres fédéraux et l'ex-premier ministre Brian Mulroney, à qui le gouvernement Trudeau a fait appel pour participer aux négociations avec Washington concernant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Le dernier conflit (2001-2006) avait coûté environ 5,5 milliards

aux producteurs canadiens, mais une partie de ce montant n'a pas été remboursée. En gros, les producteurs américains accusent leurs concurrents canadiens de bénéficier d'un régime de coupe très avantageux qui leur permet d'exporter aux États-Unis en dessous de la valeur marchande. Québec affirme que les changements apportés à son propre régime il y a quelques années visaient à le rendre conforme à celui des Américains.

### Inquiétudes

Le ministre québécois des Forêts a exprimé son inquiétude jeudi matin en compagnie de représentants syndicaux et de l'industrie et a demandé à Ottawa de s'impliquer et d'offrir des garanties de prêt aux entreprises. Le gouvernement Couillard est prêt à le faire.



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Mieux ne rien signer du tout que de signer une mauvaise entente, selon l'ambassadeur canadien à Washington, David MacNaughton.

« Il est urgent, vital, crucial, primordial que le gouvernement fédéral s'engage », a dit le ministre Luc Blanchette lors d'une conférence de presse à

l'Assemblée nationale. « Nous parlons d'une seule voix et travaillons ensemble, le secteur municipal, le secteur syndical, les gens d'affaires, les associa-

tions patronales, et nous insistons auprès du gouvernement fédéral pour qu'il donne aux entreprises les outils financiers nécessaires pour traverser cette période de conflit. »

Le Québec a même demandé à Raymond Chrétien, ancien ambassadeur canadien à Washington, de le représenter dans les négociations.

Ottawa se dit sensible aux inquiétudes du Québec et assure qu'il collabore. « J'étais en communication justement avec les gens de Québec ce matin. Ils savent que les ministres fédéraux concernés, on sort l'éventail des mesures qu'on peut prendre pour aider dans ce dossier-là », a dit le ministre du Commerce international, François-Philippe Champagne.

Avec Marie Vastel  
Le Devoir

## Les contrats sans fil posent encore problème

Le nombre de plaintes dans leur ensemble est en baisse, mais la clarté du langage des contrats figure encore au cœur des problèmes les plus fréquents aux yeux des clients, constate le commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST) dans son dernier rapport semestriel. Le CPRST a résolu 90 % des quelque 3900 plaintes traitées entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 janvier, mais a recensé 52 violations au Code sur les services sans fil. De ce nombre, 16 violations concernaient le contenu du contrat qui s'avérait non conforme à ce qu'exige le Code en matière d'information. « Dans une transaction faite par un consommateur, il faut comprendre en quoi consiste le service ou le produit que l'on obtient en s'abonnant, a affirmé dans un communiqué le commissaire Howard Maker. C'est possible uniquement si les fournisseurs de services informent clairement les clients de leurs droits et obligations. »

Le Devoir

## Postmedia réduit sa perte au deuxième trimestre

Toronto — Le groupe médiatique canadien Postmedia a réduit sa perte à 26,5 millions, ou 28¢ par action, au deuxième trimestre, comparativement à 225,1 millions, ou 80¢ par action, au même moment l'an dernier. La compagnie avait toutefois inscrit des éléments non récurrents de 187 millions il y a un an. Ses charges d'exploitation ont reculé cette année de 21,6 millions, principalement grâce à des mesures de réduction des coûts. Ses revenus trimestriels ont fondu de 13,5%, ou 28,3 millions, à 180,8 millions, surtout en raison du déclin des revenus publicitaires du côté des médias imprimés. Les revenus numériques ont progressé de 2,6 millions, ou 10,3%, à 28,1 millions.

La Presse canadienne

## Quincaillerie Richelieu profite de la reprise du marché immobilier américain

Quincaillerie Richelieu tente de profiter le plus possible de la reprise du marché de l'habitation aux États-Unis. Le patron de l'entreprise montréalaise a expliqué jeudi avoir complété une série d'acquisitions, ces quelques dernières années, pour se positionner parmi les chefs de file sur ce marché, qui prend du mieux depuis son effondrement en 2008.

Le Devoir



SOURCE PIERRE LAHOUD

Québec a promis de mettre fin à tous les projets de recherche d'énergies fossiles et de protéger intégralement l'île d'ici 2020. Il pourrait pour cela devoir négocier avec Junex.

ANTICOSTI

## Québec a les moyens d'indemniser Pétrolia, affirme Carlos Leitão

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement dispose de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour offrir une compensation à Pétrolia et Corridor Ressources, a soutenu jeudi le ministre des Finances, Carlos Leitão. Selon ce qu'a révélé *Le Devoir*, les partenaires de Québec dans le projet pétrolier sur Anticosti entendent réclamer 200 millions pour la rupture du contrat.

« Nous avons les marges nécessaires pour renégocier ce contrat, qui était par ailleurs un très mauvais contrat », a fait valoir jeudi matin le ministre Leitão. Selon ce qu'il a précisé, le plus récent budget du gouvernement Couillard permettrait d'utiliser des fonds publics pour indemniser les pétrolières Pétrolia et Corridor Ressources, notamment à même les provisions pour éventualités. « Nous sommes très à l'aise », a-t-il assuré.

Est-ce que le gouvernement pourrait accéder aux demandes de départ des deux entreprises, qui s'élèveraient à plus de 200 millions de dollars? « Nous avons des marges importantes qui nous permettront de faire face à de telles éventualités », s'est contenté de répondre M. Leitão.

### Porte de sortie

L'important, selon lui, est de négocier « une porte de sortie » pour l'État québécois, engagé depuis 2014 dans « un contrat très mal ficelé » signé par le gouvernement péquiste de Pauline Marois.

Québec avait alors accepté — après avoir négocié avec l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, négociateur de Pétrolia — d'accorder une valeur de 200 millions de dollars aux 38 permis cédés par Pétrolia et Corridor Ressources à la Société en commandite Hydrocarbures Anticosti. Le gouvernement s'était également engagé à injecter 56,7 millions de dollars dans un programme de recherche de pétrole et de gaz de schiste sur l'île.

Selon les détails du contrat, qui n'a jamais été rendu public, le gouvernement péquiste a aussi

accordé un peu plus de 13 millions à Corridor afin d'acquiescer une plus grande participation dans Hydrocarbures Anticosti.

Or, ce projet ne passe tout simplement pas chez les Québécois, selon Carlos Leitão. « Nous constatons qu'il y a zéro acceptabilité sociale pour un tel projet. C'est donc dans l'intérêt public de négocier une entente équitable pour les deux parties », a-t-il expliqué jeudi.

### Potentiel hypothétique

Le potentiel pétrolier du sous-sol d'Anticosti n'a jamais été démontré, malgré des décennies de travaux d'exploration. Le gouvernement Couillard a par ailleurs offert son appui à la candidature de la municipalité de L'Île-d'Anticosti, qui souhaite que la plus grande île du Québec soit inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Québec a aussi promis de mettre fin à tous les projets de recherche d'énergies fossiles et de protéger intégralement l'île d'ici 2020. Il pourrait pour cela devoir négocier avec Junex, qui détient cinq permis d'exploration sur Anticosti. Interpellée par *Le Devoir*, l'entreprise n'a pas voulu commenter le dossier jeudi.

Martine Ouellet, qui était ministre des Ressources naturelles au moment de la signature du contrat avec Pétrolia et Corridor, a pour sa part rejeté l'idée d'indemniser les deux entreprises jeudi. « Ce n'est pas au gouvernement et aux contribuables de payer des compensations pour l'île d'Anticosti », a-t-elle dit, jugeant que ce projet serait « non rentable ».

La députée solidaire Manon Massé a exigé la divulgation de l'entente, en plus de rejeter elle aussi l'idée de verser des millions de dollars de « fonds publics » à Pétrolia. L'entreprise bénéficie déjà de l'appui du gouvernement, qui est son « premier actionnaire ». Ressources Québec a notamment versé 12,3 millions pour le projet d'exploration gazière Bourque, en Gaspésie.

Avec Marco Bélair-Cirino  
Le Devoir

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT

## Roland Lescure estime que la Caisse a regagné la confiance du public

JULIEN ARSENAULT

Bien qu'il ait causé une certaine surprise en décidant de rentrer en France pour se joindre à la campagne présidentielle du candidat Emmanuel Macron, le numéro deux de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), Roland Lescure, estime que l'institution qui gère le bas de laine des Québécois a été capable de regagner la confiance du public.

Le contexte dans lequel M. Lescure part est bien différent de celui de son arrivée en 2009, lorsque la nomination du président et chef de la direction, Michael Sabia, ne faisait pas encore consensus et que la Caisse avait affiché des pertes de 40 milliards l'année précédente.

« Nous avons nettoyé, géré le risque, couvert une partie du papier commercial adossé à des actifs et mis fin à un certain nombre d'activités », a-t-il expliqué jeudi, au lendemain de l'annonce de son départ, dans le cadre d'une entrevue téléphonique. « Nous avons aussi réinstallé la Caisse au Québec avec des investissements de qualité. Cela a permis de rétablir la confiance qui était complètement disparue à notre arrivée. »

### Diversification

Depuis, le gestionnaire québécois de caisses de retraite s'est affairé à diversifier ses placements, notamment avec les marchés émergents, tout en se tournant vers les infrastructures, qui génèrent des revenus stables. Dans un contexte de montée du protectionnisme et de risques géopolitiques élevés — notamment avec l'élection de Donald Trump aux États-Unis et la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne —, il est difficile de trouver un autre adjectif que « solide » pour qualifier la performance de la CDPQ, estime M. Lescure.

« La Caisse est solide et cela tombe bien parce que le monde est risqué et turbulent », a dit l'homme de 50 ans. On va avoir besoin de solidité pour naviguer dans un environnement qui demeure volatil. »

Ce dernier estime que son passage à la Caisse représente les « huit plus belles années » de sa carrière professionnelle.

### Éléments déclencheurs

M. Lescure a expliqué que son choix de rentrer en France avait été motivé par un « sentiment d'urgence » au terme d'une année « particulièrement frappante » et « choquante » pour tous ceux qui s'intéressent à la vie publique. Le vote du Brexit a été un

« premier coup de tonnerre », suivi, seulement quelques mois plus tard, par un deuxième: la campagne présidentielle américaine remportée par M. Trump.

« Je suis un Européen convaincu, ma femme est Irlandaise et j'ai travaillé sur les affaires européennes », a expliqué M. Lescure. Le fait que le Royaume-Uni puisse quitter l'Union européenne a été une espèce de signal d'alarme. »

S'il ne pointe pas un moment précis comme élément déclencheur, une nuit du mois de janvier marquée par de l'insomnie semble néanmoins avoir pesé dans la balance.

« Je suis tombé sur une entrevue de M. Macron sur France Culture dans laquelle il parlait d'éducation et de culture, a raconté M. Lescure. Je me suis dit que d'avoir un président intelligent et cultivé qui va remettre la culture au cœur du modèle français, c'était parfait. »

Sa décision survient alors que la campagne présidentielle est bien en marche, avec un premier tour prévu dès le 23 avril.

M. Lescure a vanté quelques éléments du programme électoral de M. Macron, comme son soutien à l'Union européenne ainsi que la volonté de ramener une forme de « discrimination positive » dans les banlieues françaises, un « lieu de fracture sociale et un terreau horrible pour le fondamentalisme islamique ».

### Aider Macron

L'homme d'affaires assure qu'on ne lui a promis aucun poste précis advenant une victoire du candidat français.

Sans rôle défini — et de démenagement immédiat prévu — pour le moment, l'important, affirme-t-il, est d'aider Emmanuel Macron à se faire élire puisqu'il est un candidat « centriste et modéré » qui souhaite « transformer la société française ».

« Aux États-Unis, les gens ne sont pas allés voter, déplore-t-il. C'est l'un des risques majeurs de l'élection française, c'est que les gens n'aillent pas aux urnes. Je ne veux pas me réveiller avec un cauchemar au deuxième tour de la présidentielle française. »

Un récent sondage publié en France place Marine Le Pen — du Front national — à égalité avec M. Macron, mais le numéro deux de la CDPQ a rappelé qu'il était difficile de se fier à ces enquêtes d'opinion, étant donné que les sondages se sont trompés à plus d'une reprise dans le passé.

La Presse canadienne

# ÉDITORIAL

## CONSULTATIONS SUR LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

### Le temps des mesures concrètes

La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil, a annoncé la tenue, à l'automne, de consultations sur le racisme et la discrimination systémique. Or le phénomène de la discrimination envers les communautés culturelles, et plus particulièrement les minorités visibles, est déjà bien documenté. Le gouvernement ne peut attendre la conclusion de ces consultations pour agir.

La Commission jeunesse du Parti libéral du Québec avait réclamé la tenue d'une forme de consultation sur le racisme systémique. Appuyée par Québec solidaire, une pétition avait circulé en ce sens. Le gouvernement Couillard a formé un comité-conseil pour lui demander quelle forme doit prendre cette consultation. S'agira-t-il d'une commission parlementaire ou d'une commission itinérante? On n'en sait rien; le comité, composé de la sous-ministre à la retraite Maryse Alcindor et d'une brochette de chercheurs et d'experts, ne s'est réuni qu'une seule fois.

Le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, redoute que cette consultation sur le racisme systémique — le terme systémique implique une responsabilité collective — aboutisse à un «procès culpabilisant» des Québécois. Jeudi, le PQ lançait sa propre pétition pour exiger du gouvernement Couillard qu'il renonce à cet exercice. La pétition, que le chef péquiste a présentée avec quelques représentants des communautés culturelles, affirme que la consultation risque d'aggraver les tensions entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants. Il faut agir au lieu de consulter, clame le PQ, qui propose 20 mesures pour contrer la discrimination et favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants.

La semaine dernière, le premier ministre, Philippe Couillard, a qualifié l'attitude du chef de l'opposition de «négationnisme», un terme chargé puisqu'il s'applique à ceux qui nient l'Holocauste. À l'Assemblée nationale, jeudi, Philippe Couillard s'est lié à Gabriel Nadeau-Dubois, dont il a repris une des déclarations: une société mature doit «être capable de se poser les questions difficiles, notamment celle de la discrimination et celle du racisme». Sur la tenue de la consultation, libéraux et solidaires sont des alliés objectifs.

Il est vrai qu'elle a un air de déjà-vu, comme l'a fait remarquer Jean-François Lisée. En 2006, le gouvernement Charest a tenu une consultation en vue de concevoir une politique de lutte contre le racisme et la discrimination. La consultation a conduit à la présentation, deux ans plus tard, d'un plan d'action intitulé *La diversité: une valeur ajoutée*. Le gouvernement se targue d'avoir fait des progrès depuis quant à l'embauche des personnes issues des communautés culturelles dans le secteur public.

La discrimination à l'emploi et à l'accès à un logement est déjà bien documentée. Plusieurs études québécoises ont traité du phénomène.

Comme s'il donnait raison au PQ, Philippe Couillard affirme que son gouvernement est déjà actif avec le projet de 98, qui vise à mettre de l'ordre dans la reconnaissance des compétences professionnelles des nouveaux arrivants. En outre, le dernier budget Leitão prévoit l'ajout de 26 millions en 2017-2018 pour soutenir l'intégration des immigrants.

On peut se demander à quoi servira cette consultation. Le gouvernement libéral, qui semble vouloir marcher et mâcher de la gomme en même temps, doit se rappeler que c'est la situation concrète des personnes victimes de discrimination qu'il faut avant tout améliorer.

## DONALD TRUMP

### Diplomatie des menaces

Difficile de dire — si tant est que Donald Trump le sait lui-même — s'il a vraiment modifié son approche face au borborygme syrien, vu les mots éplorés qu'il a prononcés dans la foulée de l'attaque à l'arme chimique de mardi («*Mon attitude vis-à-vis de la Syrie et d'Al-Assad a beaucoup changé*») et les menaces non étayées qu'il a lancées à l'endroit du régime de Damas. Rien en fait ne semble avoir plus d'influence sur cet homme que ce qu'il voit à la télé et ce qu'il retient de ses navigations sur les réseaux sociaux. Pour le reste, son idéologue en chef, Steve Bannon, lui montre le chemin.

Pris au pied de la lettre, ses commentaires constituent un revirement par rapport aux propos tenus récemment par deux de ses principaux ministres sur la question syrienne.

La semaine dernière, l'ambassadrice américaine à l'ONU, Nikki Haley, affirmait «notre priorité n'est plus le départ d'Assad» — avant de se dédire à son tour en brandissant mercredi en termes vagues la menace d'actions unilatérales contre Damas —, pendant que le secrétaire d'État, Rex Tillerson, de passage à Ankara, s'en lavait aussi les mains en déclarant absurdement qu'il revenait au «peuple syrien de décider» du sort du dictateur. Comme si les Syriens vivaient en démocratie électorale.

Avant l'attaque au gaz menée en Syrie, le gouvernement Trump a appliqué la même rhétorique belliqueuse en réaction à des tirs de missiles effectués par la Corée du Nord. M. Tillerson est allé déclarer à Séoul que «la politique de patience stratégique est terminée» face à Pyongyang, évoquant là encore la possibilité d'une intervention militaire. Ce qui serait complètement insensé, sauf peut-être pour flatter l'idée que le président américain se fait de lui-même. Plus imprévisible encore que Donald Trump est après tout le dictateur nord-coréen Kim Jong-un. Entendu que des attaques punitives lancées en Syrie ou en Corée du Nord ne feraient que jeter de l'huile sur le feu de dynamiques déjà très enchevêtrées.

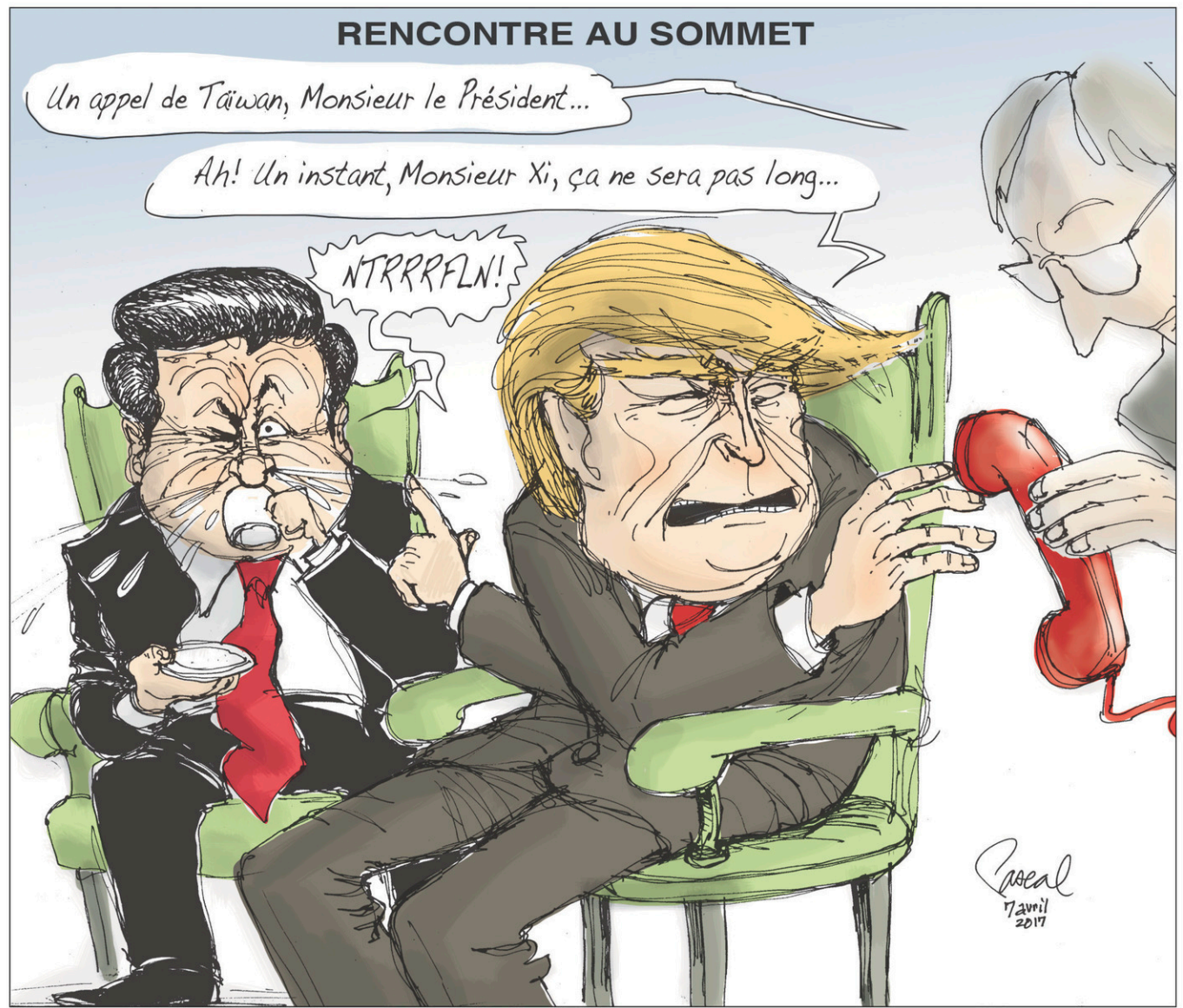
L'exercice du pouvoir fait-il en sorte que M. Trump prend aujourd'hui un tout petit peu mieux la mesure de la complexité des enjeux? Quelles leçons tirera-t-il, à ce titre, de son sommet florissant avec le président chinois, Xi Jinping?

Pour l'heure, sa diplomatie en est une, bancal, de menaces et d'intimidation — pendant que s'y conjugue sur le terrain, depuis son arrivée au pouvoir, une intensification des opérations militaires américaines contre le groupe État islamique en Syrie et en Irak. M. Trump jappe fort et risque à tout moment de mordre. Il est prisonnier d'une logique exclusive du recours à la force.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Stade ou amphithéâtre: dépenses publiques et profits privés

Dépenser plusieurs centaines de millions de dollars publics pour maximiser les profits d'une équipe de baseball à Montréal est un projet de société profondément tordu. Le privé doit assumer risques et profits.

L'abattage récent d'un millier d'arbres et la presque totalité des 73,4 millions de dollars d'argent public dépensés au parc Jean-Drapeau visent aussi à maximiser les profits des promoteurs. La grande différence entre le stade des Expos et la création d'une nouvelle maxiplace des Festivals, tarifée, est l'illusion «de nature et de service public» enrobant cette dernière démarche.

L'appellation «amphithéâtre naturel» à l'île Sainte-Hélène masque le fait que des plans d'eau, prairies et boisés seront détruits, que l'on minéralisera l'essentiel du territoire et que l'on n'y saupoudrera que de rares arbres, infiniment plus petits que les géants abattus. Hors des grands événements, le site sera lugubre, d'une vastitude désolante, aux antipodes du caractère foisonnant d'Expo 67 que l'on prétend évoquer.

Le projet se vante d'améliorer l'accès au fleuve. Pourtant, pendant la plus grande partie de l'été, un immense espace situé entre le métro, le fleuve et le lac des Cygnes, incluant les abords du Calder, sera contrôlé par un réseau tentaculaire de

clôtures et de guérites. En été, cette section du fleuve risque de n'être facilement accessible que les fins de semaine, dans le cadre d'événements extrêmement coûteux. En semaine, les visiteurs seront interdits, devront-ils se faufiler entre camions et véhicules de service ou devront-ils faire un détour d'un kilomètre?

La Ville avance que les destructions actuelles seront compensées, un jour, ailleurs... Elle doit présenter publiquement une analyse comparative du site détruit et des compensations proposées, incluant les coûts des mesures hors site.

Pourquoi, comme proposé initialement au square Viger, faut-il raser d'immenses secteurs plutôt que trouver une solution inventive basée sur une analyse fine des potentiels et contraintes du site? Pourquoi cette quasi-privatisation, accompagnée d'un afflux massif de fonds publics, pour un projet qui contredit les politiques de la Ville et de la Société du parc Jean-Drapeau sur l'arbre, les milieux naturels, le développement durable?

L'amphithéâtre dénaturé du parc Jean-Drapeau sera une déception coûteuse pour les payeurs de taxes. L'aménagement proposé dans ce parc identitaire de Montréal doit être révisé en profondeur pour offrir une véritable destination loisirs aux Montréalais, même à ceux qui ne paient pas des centaines de dollars pour les spectacles. L'argent public ne doit pas uniquement viser à maximiser les profits des promoteurs, que ce soit au parc Jean-Drapeau ou dans un éventuel stade des Expos.

Daniel Chartier, architecte paysagiste  
 Montréal, le 2 avril 2017

### Bilinguisme sans ailes

Air Canada peut tristement se vanter d'occuper à temps plein, parfois en heures supplémentaires, le commissaire aux langues officielles, qui présente un rapport spécial pour dénoncer le manque de changements en matière de bilinguisme chez ce transporteur. L'actuel commissaire, Graham Fraser, dont la fin du mandat approche, a reçu des centaines de plaintes et fait plusieurs recommandations concernant Air Canada.

Le commissaire suggère par exemple de modifier la loi pour y inclure la possibilité d'imposer des amendes en cas de manquement aux obligations linguistiques du transporteur, ce qui n'est pas applicable en ce moment. Une autre suggestion est une modification de la loi pour permettre à la Cour fédérale d'accorder des dommages-intérêts si des infractions sont commises par Air Canada en matière de langues officielles.

Entre 2005 et 2011, quatre projets de loi ont été présentés afin d'assurer un meilleur service bilingue pour les employés et les clients d'Air Canada. Aucun de ces projets n'a été adopté. Le gouvernement fédéral est-il complice du laxisme dans le bilinguisme chez Air Canada? N'oubliez pas que dans un vol Montréal-Rome, les consignes sont expliquées en anglais et en italien. Quel bilinguisme!

Michel Beaumont  
 Québec, le 3 avril 2017

## LIBRE OPINION

### Piétons en péril

YVES CHARTRAND  
 Montréal

Dans le dernier bilan «routier» de la SAAQ, on mentionne qu'il y a eu en 2016 40% de plus de piétons décédés au Québec après avoir été heurtés par un véhicule. Si je pense à ma propre expérience quotidienne de piéton, je n'en suis pas surpris. Ma conjointe et moi habitons sur «l'autoroute d'Iberville», près de la rue Hochelaga à Montréal. Nous nous mettons sur le mode défensif dès que nous descendons l'escalier de notre domicile. Nous nous retrouvons sur une rue de quartier, en pente depuis Sherbrooke, menant à la «rue» Notre-Dame et à l'autoroute est-ouest, et des automobilistes klaxonnent si le chauffeur qui les précède ne va pas assez vite à leur goût ou tente de se stationner. Craintifs même en utilisant le trottoir, nous nous retrouvons coin Iberville et De Rouen. Les automobiles descendent la côte d'Iberville tellement vite que nous avons même peur de traverser à cette intersection sur le feu vert tellement certains conducteurs poursuivent leur élan et

tournent à gauche à toute vitesse. Le virage, tant à gauche qu'à droite, à un tel endroit devrait être interdit.

De plus, cet hiver, je me suis fait renverser par une voiture à l'intersection Lafontaine et Pie-IX en revenant de mon travail, heureusement sans conséquence grave, hormis une raideur dans le cou et

### Certains utilisent leur véhicule comme une arme et nous menacent parce que nous sommes tout simplement dans leur chemin

quelques contusions. Un automobiliste m'a renversé en tournant à droite alors que je traversais sur le décompte chiffré pour les piétons. Le conducteur dit qu'il ne m'a pas vu...

### Intimidation

Je voudrais également signaler que de plus en plus d'automobilistes ne s'immobilisent plus au coin des rues même avec des piétons à proximité. D'autres nous intimident carrément avec leurs voitures de plus en plus grosses ou des

camions de plus en plus longs. J'oserais même dire que certains utilisent leur véhicule comme une arme et nous menacent parce que nous sommes tout simplement dans leur chemin, qu'ils n'ont pas de temps à perdre et qu'ils sont frustrés par je ne sais quoi.

On ne peut souhaiter, sans y croire vraiment, que la vitesse soit réduite à 30 km/h partout en ville, que les traverses de piétons soient effacées soient repeintes régulièrement et plus nombreuses avec un poteau au milieu indiquant le montant d'amende de 100 \$, et que la surveillance policière soit accrue. En attendant, c'est au péril de notre vie que nous nous déplaçons chaque jour. Paradoxalement, nous sommes les grands négligés de la circulation, alors que nous sommes ceux et celles qui polluent le moins en marchant et en utilisant le transport en commun et qui coûtent le moins cher en frais de santé en faisant de l'exercice tous les jours. Allez y comprendre quelque chose.



GUY TAILLEFER

## IDÉES



ASSOCIATED PRESS

Celui-ci croit que les élèves devraient se faire à déjeuner à l'école comme ils le font à la maison. « On va leur enseigner ce qui est bon pour la santé et, lorsqu'ils iront en classe, ils auront eu 20 minutes de cours sur l'alimentation du petit-déjeuner. »

## PROJET LAB-ÉCOLE

## Verse-t-on dans l'éducation-spectacle ?

LUC PAPINEAU

Enseignant et coauteur du Grand mensonge de l'éducation

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a été pris au dépourvu quand les médias ont dévoilé le nom des trois « vedettes » qui repenseront les écoles québécoises dans le cadre du projet Lab-école : Pierre Lavoie, Ricardo Larrivé et Pierre Thibault. Le tout donnait alors l'impression d'un projet plutôt mal ficelé. Et on peut se demander si ce n'est effectivement pas le cas.

Pour appuyer cette initiative, on a indiqué qu'il était parfois important de « repenser à l'extérieur de la boîte » afin de trouver de nouvelles idées. D'où ma première réflexion : à quoi sert le ministère de l'Éducation s'il n'est plus capable de gérer ou de penser à l'école de demain ? Le ministère est-il toujours l'endroit pour innover et faire avancer les choses ?

Ce choix du ministre constitue un clair désaveu du travail des fonctionnaires sous sa gouverne.

Au-delà des activités sportives, de l'alimentation et de l'architecture, il est regrettable toutefois que le ministre Proulx ne s'intéresse pas plus à un élément tout aussi important : le curriculum et l'enseignement. « On ne veut pas changer la vocation [des écoles]. La vocation, c'est d'apprendre. On veut apprendre mieux et apprendre plus. » Très bien, mais où sont les pédagogues et les enseignants dans ce projet ? Et où sont les technologies de l'information, pourtant un incontournable de la réalité d'aujourd'hui ?

## L'imagination ou l'inexpérience au pouvoir ?

Si on peut être d'accord avec l'idée qu'il faut faire preuve d'imagination quant à l'école qué-

bécoise, l'inexpérience de nos « vedettes » du ministre Proulx peut cependant soulever de nombreuses interrogations.

Prenons par exemple quelques idées de Pierre Thibault. L'architecte imagine des cours de yoga la fin de semaine dans le gymnase. Les gymnases de bien des écoles servent déjà à donner des cours la fin de semaine, le sait-il ? Il rêve ensuite d'une bibliothèque scolaire ouverte le soir où le jeune pourra venir avec ses parents. Très bien, mais qui paiera le salaire des employés ? Avec quel budget ?

« L'école doit redevenir le cœur d'une communauté, croit le ministre Proulx. Je ne peux concevoir que, dans certains milieux, on construise des écoles neuves et à côté, on construit aussi une bibliothèque et un centre sportif. » On peut effectivement songer à établir des liens entre les écoles et les municipalités, mais on l'a vu par le passé, cette idée est loin d'être simple.

Une autre idée de M. Thibault est de libérer à jamais l'école de la clôture Frost. Très bien, mais par quel moyen assure-t-on la sécurité des élèves en milieu urbain, par exemple ? Comment empêcher le ballon de se rendre dans la rue ? Comment empêcher un des élèves parmi les dizaines sinon les centaines qui sont sous la surveillance des éducateurs de quitter imprudemment la cour de récréation ?

Ce sont davantage les idées de Ricardo Larrivé qui montrent à quel point ce dernier semble ne pas avoir une bonne connaissance de la réalité du réseau scolaire. Celui-ci croit que les élèves devraient se faire à déjeuner à l'école comme ils le font à la maison : « Le pain va être là, le beurre d'arachides, les céréales. » Le beurre d'arachide ? Est-il au courant qu'il existe des allergies alimentaires en milieu scolaire ? Qu'avec le transport scolaire, ou le service de garde certains élèves sont déjà levés au moins une ou deux bonnes heures avant d'arriver à l'école ? « On va leur enseigner ce qui est bon

pour la santé et, lorsqu'ils iront en classe, ils auront eu 20 minutes de cours sur l'alimentation du petit-déjeuner. » Qui paiera cette nourriture ? Qui enseignera aux jeunes ? Si ce sont les profs, quel cours sera coupé ? Et où mangeront les enfants quand on sait que bien des écoles sont en surpopulation ? Dans leurs classes ?

## L'argent dans tout cela ?

Si nos trois penseurs croient qu'il en coûtera plus cher pour repenser l'école québécoise mais que le tout en vaudra la peine, ils auront fort à faire pour convaincre le ministre Proulx qui, déjà, annonce qu'on « peut faire mieux avec le même dollar investi. On y mettra ce qu'il faudra, en fonction de notre capacité de payer ». Imaginez : on peine à financer des services spécialisés pour les élèves en difficultés.

Il faut aussi repenser au cas de l'école Saint-Gérard, à Montréal, qu'on a dû reconstruire à cause d'un problème de moisissures causé par une gestion négligente et un financement insuffisant au fil des années. En 2015, ce même gouvernement exigeait le retrait des plans originaux d'un atrium central, de la toiture verte, des exigences LEED Argent et de la géothermie. Même l'école devait être plus petite, passant de 6090 à 5300 mètres carrés pour répondre aux demandes du ministère. S'il n'y a que les fous qui ne changent pas d'idée, on cherche la cohérence dans la vision qu'à ce gouvernement élu il y a trois ans. On nage une fois de plus dans l'improvisation.

Il est à se demander finalement si tout ce projet est bien réaliste ou ne constitue pas un autre écran de fumée qui cachera une désolante réalité. Actuellement, on aurait plutôt besoin de véritables états généraux afin de déterminer ce que l'on souhaite vraiment pour nos enfants et d'établir enfin un véritable consensus sur le rôle de l'école québécoise. Pour l'instant, on a davantage l'impression d'être dans de l'éducation-spectacle. Des murs, du pain et des jeux.

voir la conception et l'aménagement de l'école uniquement en regard de sa vocation première, mais de rendre également disponibles en tout temps des locaux pour des initiatives communautaires.

Dans l'ensemble, le taux d'occupation dans le temps de nos écoles primaires et secondaires est déplorable. En effet, pour des fins scolaires, ces établissements maintenus à grands frais sont occupés moins de 200 jours par année et libres en soirée. Les activités autres qu'éducatives, peu nombreuses, sont hors de la mission d'une commission scolaire. Par ailleurs, les villes et les municipalités possèdent de même des installations récupérables pour fin éducationnelle ou communautaire.

## Des structures anachroniques

Dans l'optique de l'école communautaire, la gestion des édifices devra être confiée aux municipalités ou aux organismes paramunicipaux. Cependant, les commissions scolaires, dans leur forme actuelle ou révisée, conserveront la gestion du personnel enseignant ainsi que le transport des élèves.

Pour l'histoire, les commissions scolaires, instituées à l'origine en fonction d'impératifs linguistiques et religieux, légitimes à l'époque, ont perdu depuis leurs finalités d'origine. Elles

sont devenues anachroniques dans leur forme actuelle. Ce mode de gestion fait figure d'exception, en marge de meilleures pratiques de gestion intégrées ailleurs en Amérique comme en Europe.

Au Québec, le transfert des installations scolaires a déjà été proposé et bien reçu dans certains milieux. Ainsi, le maire Coderre a exprimé le désir de considérer la prise en charge de ces infrastructures. Actuellement, Montréal doit négocier des ententes avec deux commissions scolaires aux fins d'activités sportives.

En région, le principe offre des avantages d'autant plus intéressants, puisqu'à l'intérieur des paramètres actuels, des villages peinent à garder leur école locale. Or, un centre multifonctionnel adapté à leurs nécessités devient donc une solution concevable.

Enfin, on répète qu'il faut un village pour élever un enfant, soit. Encore faut-il que le village existe, qu'on lui trouve un centre, un sens commun. Bref, un point d'attache identitaire, l'âme de la communauté. Comme l'a si bien décrit le regretté Fernand Dumont : « L'héritage de la Révolution tranquille a aussi eu ses effets pervers, soit la perte de lieux d'ambitions communautaires. » D'où l'on doit attribuer la cause principale de l'état anémique de la responsabilité individuelle en manière de vivre en collectivité.

## Qu'attendons-nous ?

CATHY WONG



Le Québec homophobe ? Si l'on se fie au dernier livre d'Éric Duhaime sur l'homosexualité ou à la popularité des périodiques lesbiennes de l'émission *Unité 9*, ça semble plutôt être le contraire. À côté de l'hostilité déployée lors des « Manifs pour tous » chez nos cousins français et de l'intolérance des mouvements religieux conservateurs chez nos voisins américains, la Belle Province semble avoir des allures d'oasis pour les personnes LGBTQ+. Ce n'est pas entièrement faux, mais le portrait n'est pas aussi rose, quoi qu'en pense la ministre de la Justice Stéphanie Vallée.

Lors de la présentation de son bilan du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie, elle s'est félicitée, sur un ton un peu trop triomphaliste, d'avoir mis en place des mesures « pour favoriser la pleine reconnaissance des droits des personnes de minorités sexuelles ». Certes, les travaux du ministère de la Justice avec les acteurs scolaires, communautaires, et de la santé sont fort louables. Mais ils ne suffisent plus. Pour assurer la pleine reconnaissance des droits des personnes LGBTQ+, des réformes législatives s'imposent, et vite !

## Interdire les thérapies de conversion

Inutile de retourner bien loin en arrière au Québec et ailleurs, pour se souvenir que l'homosexualité était perçue comme une maladie. Cette conception n'a pas complètement disparu du paysage. Le Québec continue à abriter des organismes offrant des « thérapies réparatrices » destinées à « convertir » les personnes homosexuelles en sujets hétérosexuels. L'organisme Arc-en-ciel du Québec déposait récemment un mémoire dénonçant l'existence de groupes tels que Campaigne Québec-vie, Thérapie chrétienne Outaouais ou Ta vie ton choix, qui proposent aux personnes LGBTQ+ de les « libérer » de leur orientation sexuelle. L'Ontario a effectué les changements législatifs en 2015 pour interdire ces pseudo-thérapies homophobes sur des mineurs. Cette réforme tarde toujours à venir au Québec. Tant et aussi longtemps que ces pratiques auront droit de cité, le message toxique selon lequel l'homosexualité est une condition curable persistera.

## Accueillir la diversité des modèles familiaux

Tandis que les modèles familiaux sont en pleine évolution au Québec, notre droit familial n'a pas tout à fait emboîté le pas pour mieux refléter ces réalités. Je pense notamment aux débats sur la gestation pour autrui (le phénomène des « mères porteuses »), méthodes utilisées par plusieurs personnes LGBTQ+. Toutes les autres provinces reconnaissent et encadrent cette pratique à certaines conditions. Au Québec, cette pratique n'est ni reconnue ni encadrée, si bien que l'on se retrouve dans un vide juridique. Selon la Coalition des familles LGBT, cette zone grise provoque un « tourisme reproductif » par lequel des parents voyagent dans d'autres régions pour réaliser leur projet de gestation pour autrui. Il est temps que le Québec se positionne sur ces questions éthiques.

La question des familles pluriparentales, où des parents choisissent de fonder une famille en trio ou en quatuor, s'impose aussi. Il y a déjà une décennie, la Cour d'appel d'Ontario reconnaissait la possibilité d'inscrire trois parents, soit la mère sociale, le donneur de sperme et la mère biologique sur le certificat de naissance de l'enfant. La pluriparentalité a aussi été rendue légale en Colombie-Britannique en 2013. Cette innovation législative permet de s'ouvrir concrètement à l'idée que « cela prend un village pour élever un enfant ». À l'heure où les familles recomposées se multiplient, qu'est-ce qui empêcherait le Québec de faire un pas de plus dans la normalisation des modèles familiaux diversifiés ?

## Inclure les personnes trans migrantes

Le Québec est la seule province où il est toujours interdit pour une personne non citoyenne de changer son nom et son sexe. La possibilité d'effectuer ces modifications au Québec se limite aux personnes possédant la citoyenneté canadienne, ce qui peut représenter jusqu'à sept ans d'attente pour les personnes trans migrantes. Pendant ce temps, la ministre des Relations internationales, Christine St-Pierre, vante la défense des LGBTQ+ comme partie intégrante de sa politique étrangère québécoise. Persécutées dans leur pays, des personnes trans trouvent refuge au Québec. Mais une fois chez nous, ces personnes sont susceptibles de revivre des discriminations, par exemple en cherchant de l'emploi ou un logement, parce que leurs papiers ne correspondent pas à leur identité de genre.

Qu'attendons-nous ? Le Québec est mûr pour tous ces changements. À l'aube du nouveau Plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie, ces réformes législatives s'imposent si l'on veut réellement incarner l'oasis que l'on prétend être.

## MULRONEY

SUITE DE LA PAGE 1

d'apaiser les craintes canadiennes en promettant de simples ajustements mineurs à l'ALENA, Brian Mulroney n'y croit pas. « Il y a de la matière. Il y a de la viande là-dedans à être négociée, a laissé tomber l'ancien premier ministre progressiste-conservateur à sa sortie de la rencontre de deux heures. Ça fait 25 ans. Alors, nous aurons à prendre certaines décisions importantes. »

Les États-Unis risquent, à son avis, de vouloir revoir les clauses sur les règles d'origine ou sur le mécanisme de règlement de différends. « C'est un document qui reflète un désir d'avantage pour le territoire américain, alors, vous pouvez vous attendre à ce que ce soit difficile, a-t-il convenu. Je ne suis pas inquiet. Mais je sais que ça va être extrêmement difficile pour y arriver. »

L'ambassadeur canadien en poste à Washington, David MacNaughton, n'a pas voulu dire s'il croyait que la renégociation de l'ALENA comporterait plus que des ajustements mineurs, comme le laissait entendre Donald Trump en février. « Nous allons entamer ces négociations et nous allons faire de notre mieux pour le Canada », s'est-il contenté de répondre.

Mais d'abord, il faudra attendre que les États-Unis entament ces pourparlers en déclenchant le préavis de trois mois. L'ambassadeur MacNaughton s'était fait dire que cette étape était « imminente ». « Imminente » semble s'éterniser, a-t-il relaté.

## Messages contradictoires

Le président Trump a adouci le ton, depuis la campagne électorale lors de laquelle il martelait sur toutes les tribunes que l'ALENA est un « désastre » et le pire accord de libre-échange jamais négocié. Cet hiver, il reconnaissait plutôt qu'il n'existe pas le même déséquilibre commercial entre le Canada et les États-Unis qu'entre les États-Unis et le Mexique.

L'ébauche d'une lettre par le représentant commercial par intérim des États-Unis, Stephen Vaughn, a cependant ravivé les inquiétudes la semaine dernière, puisque le document citait une liste préliminaire de priorités de renégociation pour les États-Unis — l'agriculture, la propriété intellectuelle, les contrats gouvernementaux, les règles d'origine de produits comme les pièces automobiles, l'élimination de dispositions sur les mesures antidumping et compensatoires qui peuvent être évoquées pour le bois d'œuvre. La lettre citait également un éventuel tarif douanier sur les importations. Ce qui ne se concrétisera pas, selon l'ambassadeur MacNaughton, car une telle taxe nuirait à l'économie américaine.

Quant au reste du contenu de la lettre, l'am-



L'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney à la sortie de sa rencontre avec des membres du conseil des ministres du libéral Justin Trudeau

bassadeur en a minimisé l'importance en attendant de connaître les demandes réelles du gouvernement américain. « Un brouillon ne reste qu'un brouillon », disait de son côté le ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, cette semaine. « Je suis sûr qu'ils voudront discuter de plusieurs choses avec nous. Nous allons vouloir discuter de plusieurs dossiers avec eux. C'est la base d'une négociation », a fait valoir l'ambassadeur jeudi. Le Canada pourrait aborder la classification des emplois, la mobilité des personnes ou l'économie numérique, qui n'existaient pas en 1993, a noté le diplomate.

Le gouvernement Trudeau demeure optimiste. Car lorsqu'il explique aux Américains l'étroite relation économique entre les deux pays et les bénéfices qu'en tirent des dizaines d'États américains, le message est entendu, selon Andrew Leslie, secrétaire parlementaire responsable des relations avec les États-Unis. « C'est pour ça qu'il faut continuer de leur parler, a-t-il indiqué. Nous comprenons mieux ce que pourraient être des éventualités. Ils comprennent mieux nos liens commerciaux. »

Les néodémocrates s'interrogent cependant

sur la pertinence de voir Brian Mulroney conseiller le gouvernement canadien. Notamment parce que l'ancien premier ministre est un ami de Donald Trump. « On veut quelqu'un qui va tenir tête à M. Trump », a fait valoir Nathan Cullen. « Que M. Mulroney, après avoir quitté la politique, ait fait des choses scandaleuses et ignobles, en acceptant littéralement des enveloppes pleines d'argent [de la part du lobbyiste Karlheinz Schreiber], m'inquiète aussi quant à sa crédibilité aux yeux des Canadiens, a-t-il ajouté. Cela témoigne d'une certaine éthique. »

Le NPJ estime que l'ALENA comporte des lacunes et s'oppose à ce que l'un de ses auteurs fasse partie de ceux qui participeront à sa renégociation.

Brian Mulroney agit bénévolement à titre de conseiller pour le gouvernement canadien, et non pas comme négociateur, a précisé le libéral Andrew Leslie. « On cherche la sagesse, l'expérience pour nous aider à faire des suggestions constructives à nos amis américains dès qu'ils déclencheront officiellement les négociations. »

Le Devoir

## HORREUR

SUITE DE LA PAGE 1

industrie largement masculine. Alors que le circuit festivalier reste peu friand de ce genre sous-évalué, les films de ces réalisatrices s'y illustrent. Ce fut le cas de *The Love Witch*, de l'Américaine Anna Biller, qu'on pourra voir au cinéma du Parc dès ce vendredi. Plus près de nous, Izabel Grondin espère tourner son premier long métrage, *Les oubliés*, rare incursion québécoise du côté de la terreur. On a voulu creuser la question avec elles deux.

« Traditionnellement, l'horreur a été pensée comme un genre fait par et pour les hommes », lance d'entrée de jeu Anna Biller.

Une affirmation à laquelle acquiesce Izabel Grondin, qui précise toutefois : « Sauf peut-être tout au début du cinéma, avec *Méliès*, *Murnau*, *Lang*, *Wiene*, *Mamoulian*, etc. À partir de la fin des années 1940, début des années 1950, le cinéma d'horreur n'a plus été fait que par et pour des hommes. Brutal, macho, sexy. Ça change parfois, mais cette recette prévaut encore. »

Ce qui n'a pas empêché Izabel Grondin, naguère, de s'enticher dudit genre.

« Mon initiation s'est faite précocement, par hasard. À la télé — au « Cinéma de 5 heures » pour les nostalgiques — jouait un des *Dracula de La Hammer Studio*, avec en vedette Christopher Lee. Tous ceux qui connaissent la série savent qu'il y avait toujours une certaine dose d'érotisme dans ces films. Très chaste, j'en conviens, mais quand on a 9 ans, ça marque. Je dirais que c'est ce mélange d'organique, de physique, de violence aussi, dans tout cet univers baroque, précieux, noble et artistique, qui m'a allumée et m'allume encore. Et bien sûr, avec l'âge, ce besoin de me faire expulser de ma zone de confort, afin de pouvoir ensuite me sentir bien vivante; l'effet montagnes russes. »

## Filmer différemment

*The Love Witch* est le premier long métrage d'Anna Biller, qui l'a écrit, réalisé, monté, mais en a aussi assuré la direction artistique, créé les costumes et composé la musique. Le film relate les escapades sensuelles et surnaturelles d'une apprentie sorcière californienne désireuse de comprendre les hommes, quitte à les tuer ce faisant. *The Love Witch* a été conçu comme l'un de ces délires psychédéliques en technicolor ayant fait les belles heures des cinéparcs au cours des années 1960-1970.

## « Les femmes ont leurs propres conceptions et expressions de l'horreur »

Anne Biller

Ce sous-genre aux accents volontiers érotiques est typique d'une vision objective de la femme dont le cinéma d'horreur s'est souvent rendu coupable à grand renfort de nudité.

« Une réalité à laquelle les hommes ne pensent jamais, c'est que lorsque vous êtes une femme, vous ne fétichisez pas les femmes comme le ferait un homme, note Anna Biller. Vous fétichisez les femmes de l'intérieur de votre propre corps. C'est un regard narcissique. Je crois que la plupart des réalisatrices filment les femmes différemment des réalisateurs. »

Quant au film *Les oubliés*, Izabel Grondin en est à l'étape du financement. Produit par Christine Falco de Camera Oscura et distribué par l'Atelier de distribution, cette adaptation libre du roman *Le quartier des oubliés* de Madeleine Robitaille conte le cauchemar de voyageurs dont l'autocar a été intercepté par des preneurs d'otages.

## Les œuvres en question

Elles sont de fait nombreuses, les spectatrices qui apprécient le cinéma d'horreur. Pourtant, leur expérience et leur point de vue, historiquement absents du scénario et de la mise en scène, ont longtemps constitué l'angle mort du genre.

« Les femmes ont leurs propres conceptions et expressions de l'horreur », croit à cet égard Anna Biller. Le cinéma d'horreur (dans toutes ses déclinaisons) que propose depuis quelques années une kyrielle de réalisatrices tend à lui donner raison.

Grave de Julia Ducournau, sur une étudiante qui découvre les vraies raisons du végétarisme de sa famille, *The Babadook* de Jennifer Kent, sur les problèmes psychiques d'une mère qui s'incarne dans un monstre, *Prevenge* d'Alice Lowe, sur la rage homicide d'une femme enceinte et en deuil, *A Girl Walks Alone at Night* d'Ana Lily Amirpour, sur les pérégrinations nocturnes d'une vampire hipster, *The Invitation* de Karyn Kusama, sur un sinistre souper « entre amis » : ce ne sont là que quelques-uns de ces films d'horreur, qui mélangent tous joueu-

sment les genres et les influences, où se déploient ces « conceptions » et « expressions » propres.

## Satisfaction particulière

Tout en affirmant qu'il est très satisfaisant d'écrire des personnages féminins intéressants pour le cinéma en général, Anna Biller précise que ce l'est encore davantage en horreur.

« Les personnages féminins forts en horreur informent la conscience collective d'une manière archétypale, qui reste dans l'esprit du public, estime-t-elle. Les gens qui regardent les films d'horreur ont l'habitude de voir de beaux corps féminins violés et mutilés d'une manière artistique. La sexualité masculine en vient à mettre cela en rapport avec la porno violente. Les femmes, quant à elles, pourront se sentir déprimées par ces films où elles ne sont réduites qu'à des corps sur lesquels on agit. »

Tout est affaire de perspective, de point de vue justement.

« Dans *The Love Witch*, on a une protagoniste de film d'horreur dotée de désirs, de sentiments, imparfaite certes, mais belle et en pleine possession de ses moyens, et autour de qui s'articule l'action. Surtout, c'est SON histoire — elle est au centre de celle-ci. C'est à propos d'une femme, et non d'un fantasme ou d'une projection de femme. »

## Financer l'horreur

Fait à signaler, tous ces films de réalisatrices américaines et britanniques ont été produits par des studios indépendants. À ce propos, Izabel Grondin relève qu'à de rares exceptions, c'est le lot du cinéma d'horreur au Québec également. Le snobisme prévaut encore dès lors qu'il s'agit d'horreur, selon elle.

« Je donne l'exemple du *Festival Fantasia* : pendant presque un mois, les rues de Montréal sont envahies par des files d'attentes, tous âges et cultures confondus, et ce, chaque jour, pour chaque film. Pareil pour le festival *Spasm*, qui remplit régulièrement le Club Soda et le Théâtre Plaza, et ce, depuis 15 ans, avec des courts métrages de genre de partout dans le monde, mais beaucoup du Québec. Vous ne trouvez pas ça un peu aberrant que, malgré la demande évidente d'un public trop souvent laissé pour compte, dans une province qui loge l'un des plus gros festivals internationaux de films de genre au monde, eh bien, cette même province ne prend presque pas de risques pour financer un film de genre d'ici ? J'arrête là. »

Le Devoir

## HISTOIRE

SUITE DE LA PAGE 1

dit], nous n'avons jamais eu l'intention d'offenser qui que ce soit ou quelque groupe que ce soit, ni de minimiser l'importance des histoires qui n'ont finalement pas été incluses dans la série », a ajouté M<sup>me</sup> Bedard.

CBC/Radio-Canada dit être « sensible » aux « préoccupations » exprimées par le public à l'égard de sa programmation marquant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fédération canadienne. Il pourrait tenir compte de « certains de ces commentaires », mais seulement durant l'élaboration du matériel éducatif qui sera offert — pour l'instant en anglais seulement — après la diffusion des dix épisodes de la série.

Le feuilleton *Canada: The Story of Us* rate la cible, se désolait les élus de l'Assemblée nationale, toutes formations politiques confondues. « Il manque de grands bouts là, franchement. Ça a été écrit dans une perspective qui, manifestement, n'est pas la nôtre », a affirmé le premier ministre, Philippe Couillard, dans un bref entretien avec *Le Devoir* jeudi après-midi. « L'histoire dépend toujours de celui qui l'écrit et de celui qui la lit. Parce que chacun a son prisme et son orientation », a-t-il souligné, après avoir fait le plein de nouveaux ouvrages — dont quelques essais historiques — au Salon du livre de Québec.

M. Couillard a insisté sur le devoir des Québécois de « prendre la parole » afin de rappeler les moments charnières de leur histoire à ceux qui l'escamotent volontairement ou involontairement. « C'est décevant qu'on soit obligé de le rappeler, tout le temps. C'est décevant, mais c'est notre rôle aussi, à nous, d'engager le dialogue et de dire aux gens : un instant ! »

## « Let's talk about us ! »

Le ministre des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier, espère que la « polémique » entourant *Canada: The Story of Us* permettra de « repren[dre] un dialogue about us » d'un bout à l'autre du Canada. « Let's talk about us ! Es-sayons encore de reprendre un dialogue pour qu'il y ait de la place pour chacun », a-t-il déclaré à moins de trois mois de l'apogée des célébrations entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB).

Souhaite-t-il préparer discrètement le terrain à d'éventuelles négociations constitutionnelles ? « On doit d'abord se comprendre. Un jour, lorsqu'on se sera compris, on pourra demander à des juristes d'écrire. On a déjà essayé d'écrire et de comprendre après, et ce n'était pas réussi », a-t-il rétorqué.

Pour l'heure, le gouvernement québécois s'affaire à « communiquer davantage » avec les décideurs politiques du Rest of Canada (ROC), à commencer par les élus au Parlement fédéral.

M. Fournier s'est aventuré dans la capitale fédérale jeudi soir, où il était attendu par des élus québécois du groupe parlementaire du Parti libéral du Canada. Il entendait notamment les sensibiliser aux priorités québécoises. Il compte refaire l'exercice avec les députés québécois du Parti conservateur du Canada (PCC) et du Nouveau Parti démocratique (NPD) prochainement. « L'objectif, c'est de pouvoir exprimer quelle est la position du Québec sur un ensemble d'enjeux, de faire entendre notre voix. Ce n'est pas impossible, un moment donné, que j'aille voir des sénateurs », a-t-il expliqué au *Devoir*.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec compte aussi être « plus présent dans les capitales provinciales », a annoncé M. Fournier avant de larguer les amarres pour Ottawa. L'élu libéral avait pourtant procédé à une réorganisation du réseau de la représentation du Québec au Canada il y a seulement deux ans. Celle-ci s'était soldée par la fermeture du Bureau du Québec à Ottawa et de l'Antenne du Québec à Vancouver.

## « Où sommes-nous ? »

En chambre, M. Fournier avait dit accueillir « très négativement » les deux premiers épisodes de la série, dans lesquels le Grand Dérangement a été passé sous silence au profit, par exemple, de la décapitation du serrurier compoteur Jean Duval, qui avait été ordonnée par un Champlain échelvé et crasseux. « La CBC devrait faire des excuses », a-t-il soutenu en chambre. « Il y a une grande partie du « nous » [des autochtones, des Acadiens, des Québécois] qui dit : « Où sommes-nous ? » dans la mégaproduction de la CBC », avait-il lancé durant la période des questions jeudi.

L'ex-président de la Société d'histoire d'Annapolis Alan Melanson a pour sa part soutenu jeudi au micro de Radio-Canada que « l'histoire du Canada appartient à tous les Canadiens ». « Pour sentir qu'on fait partie de l'histoire, il faut se voir dans l'histoire », a-t-il souligné dans l'ombre du monument érigé en l'honneur de Pierre Du Gua de Monts sur les côtes de la Nouvelle-Écosse.

La chef du Bloc québécois, Martine Ouellet, s'est dite indignée par cette œuvre de « propagande ». Le député péquiste Stéphane Bergeron a aussi durement égratigné le docudrame historique qui dépeint les Amérindiens et les colons français comme du « monde bien sale puis pas très trustable ». « Avec ses clichés, ses omissions, ses partis pris, *The Story of Us* [...] ne bonifiera en rien la connaissance de notre histoire, entretenant, bien au contraire, des préjugés tenaces et offensants », regrette l'animateur de « L'autre 150<sup>e</sup> ».

Avec Dave Noël  
Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

	<b>La rédaction</b>	
	Au téléphone	514 985-3333
	Par courriel	redaction@ledevoir.com
	Par télécopieur	514 985-3360
	<b>Abonnements</b> (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)	
	Au téléphone	514 985-3355
	Extérieur de Montréal (sans frais)	1 800 463-7559
	Par courriel	abonnements@ledevoir.com
	Par télécopieur	514 985-5967

	<b>Publicité</b>	
	Au téléphone	514 985-3399
	Extérieur de Montréal (sans frais)	1 800 363-0305
	Par courriel	publicite@ledevoir.com
	Par télécopieur	514 985-3340
	<b>Avis publics et appels d'offres</b>	
	Au téléphone	514 985-3452
	Par courriel	avisdev@ledevoir.com
	Par télécopieur	514 985-3340

	<b>Petites annonces et publicité par regroupement</b>	
	Au téléphone	514 985-3322
	Par télécopieur	514 985-3340
	Par courriel	petitesannonces@ledevoir.com